

ORDRE DES MEDECINS DU CALVADOS

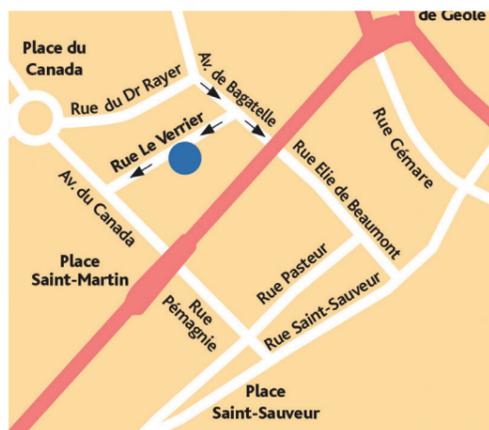
Sommaire

- 03 ▷ **L'éditorial du président**
- 04 ▷ **La lettre du doyen**
  - Une année à toute épreuve
- 05 ▷ **Le mot de la trésorière**
- 06 ▷ **Que fait l'Ordre ?**
  - Bilan d'une année ordinale
- 07 ▷ **Histoire et médecine**
  - Les gestes barrières, s'en laver les mains ?
- 10 ▷ **Informations médicales**
  - Focus sur de nouveaux types de sociétés médicales, les SPFPL versus les SEL
  - Mesures de protection : signalement et information préoccupante
  - Un point d'accueil unique
  - La réunion de conciliation, déroulement et intérêt
  - Nouvelle dérogation au secret médical à propos des violences conjugales
  - Harcèlement sexuel et médecins
- 18 ▷ **Questions/Réponses**
- 20 ▷ **Billet d'humeur**
  - La Covid et ses mots pour la dire
- 22 ▷ **Carnet médical**

2020

## Conseil Départemental du Calvados de l'Ordre des Médecins

13 rue Le Verrier, 14000 Caen  
Tél. : 02 31 86 38 28 - Fax : 02 31 38 29 01  
Courriel : calvados@14.medecin.fr  
Site : conseil14.ordre.medecin.fr



### Secrétariat :

- Directrice Administrative : Mme Myriam HERVIEU
- Accueil : Mmes Anne BREGEON, Flavie PATOUREL, Julie PERIN

### Heures d'ouverture du secrétariat :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h00

### Comité de Rédaction du Bulletin :

Docteurs ARROT Xavier, BOURDELEIX Sylvie, CANTAU Guy, CENDRIER SCHAEFFERT Eliane, CHICOT Dorothee, DEMONTROND Jean Bernard, HURELLE Gérard, HUREL GILLIER Catherine, LEPORRIER Michel, PAPIN LEFEBVRE Frédérique, PORRET GEORGET Emilie.



L'épidémie de Covid-19 qui sévit dans notre pays est certainement la crise sanitaire la plus importante qu'ait connue la France et le monde, depuis près d'un siècle.

Depuis le début de cette épidémie, l'ensemble des médecins est en première ligne pour prendre en charge les patients. Nos concitoyens savent pouvoir compter sur votre mobilisation. Tout au long de ces derniers mois, votre engagement massif a été admirable.

Vous vous êtes mobilisés sans relâche depuis le début de la crise sanitaire à l'hôpital, dans vos établissements et dans vos cabinets, dans des circonstances extrêmement difficiles pour accueillir, écouter et soigner l'ensemble de la population française.

J'ai une pensée particulière pour nos confrères décédés en assumant pleinement leurs responsabilités de médecin au service des patients.

Aussi, l'Ordre reste mobilisé sur l'ensemble du territoire pour porter la parole des médecins. Inlassablement, nous avons :

- réclamé des moyens de protection et alerté sur les risques de rupture de soins,
- veillé au respect des principes éthiques et déontologiques,
- tenté d'orienter la politique de l'État dans le sens des besoins que nous avons, pour obtenir les résultats que vous étiez en droit, légitimement, d'attendre.

Au sortir de la première vague de la crise liée au Covid-19, le gouvernement lançait le « Ségur de la Santé ». L'Ordre a salué l'initiative.

Au cours des discussions du Ségur, et comme depuis 2015, l'Ordre a émis des propositions concrètes pour recentrer l'organisation des soins au cœur des territoires, décloisonner l'hôpital et les autres secteurs de soins, redonner du sens et de la qualité de vie aux soignants.

Certaines annonces gouvernementales qui ont suivi vont en ce sens, mais il faut que toutes les composantes du système de santé puissent obtenir des solutions à la hauteur de leurs espérances pour le bien de notre société.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. ■

*Le Président*  
**Docteur Gérard HURELLE**



La salle de réunion du Conseil



L'accueil

# L'éditorial du président

### UNE ANNÉE À TOUTE ÉPREUVE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN FORMATION

Chères collègues, chers collègues,

L'année 2020 restera gravée dans la mémoire de tous. Depuis le mois de mars, les professionnels de santé sont en première ligne pour lutter contre la pandémie covid19 avec un immense courage, que je tiens à saluer. Si notre système de santé est mis à rude épreuve, c'est aussi le cas de notre système de formation. Les universités et les instituts de formation ont initialement été fermés au public pendant plusieurs mois et restent pour l'instant dans un mode de fonctionnement très inconfortable. Ainsi, nous avons dû réorganiser l'ensemble des enseignements et des évaluations à distance, alors que nous n'étions absolument pas préparés sur le plan pédagogique et technique. Par ailleurs, les stages cliniques ont aussi dû être réorganisés pour plusieurs raisons : manque de matériel de protection (notamment au mois de mars), réduction du nombre de personnes dans les services pour diminuer le risque de contamination, diminution de l'activité clinique dans certains secteurs (notamment chirurgie), et besoins de renfort dans certains secteurs. C'est grâce à un effort collectif intense associant les enseignants, les services de scolarité, les services administratifs et techniques, et les étudiants que nous avons pu maintenir une formation de qualité. Il faut noter que certains de nos étudiants en santé sont mobilisés pour renforcer des équipes médicales, mais aussi sur des activités nouvelles (aide à la régulation, participation aux activités de prélèvement, renfort infirmier ou aide-soignant, ...). Fort heureusement, une fenêtre d'accalmie a permis que les concours (notamment celui de la PACES) puissent se dérouler en présentiel au mois de juin dans des conditions de sécurité sanitaire très strictes.

La deuxième vague en cours est gérée différemment puisque nous avons pu investir dans des outils informatiques et que nous avons pu maintenir quelques enseignements pratiques en présentiel et que nos étudiants peuvent se rendre en stage. Il n'en reste pas moins que les conséquences à moyen terme, tant sur le plan pédagogique que psychologique, devront être évaluées.

Le vécu des étudiants peut être d'autant plus difficile que la mise en place des réformes importantes se poursuit à un rythme effréné. La réforme de l'accès aux études en santé a démarré en septembre 2020. A l'université Caen Normandie, nous gérons de façon simultanée une promotion de 450 étudiants redoublants en PACES (dernière année) et de 980 étudiants inscrits dans une des 10 licences accès santé (LAS). S'ils ont pu avoir quelques cours en présentiel à la rentrée, nous avons rapidement été obligés de remettre tout en distanciel, ce qui n'est jamais idéal pour des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle universitaire. En raison de la pandémie, la réforme du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales a été pour partie décalée à la rentrée 2021. Les doyens se sont néanmoins engagés à, dès cette année, revoir le programme des connaissances et à mettre en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation des compétences, notamment les épreuves cliniques objectives structurées (ECOS). Au mois d'octobre 2020, nous avons ainsi évalué plus de 200 étudiants de début de 6<sup>ème</sup> année à travers 4 stations de simulation parfaitement standardisées sur le plan du temps (7 minutes) et du scénario (par exemple gestion d'un arrêt cardiaque, suture d'une plaie, prescription d'une contraception). Des patients simulés ont participé à ces évaluations. Ce mode d'évaluation, très commun dans certains pays comme le Canada ou la Suisse depuis de nombreuses années, est un des piliers de la réforme qui remet la compétence clinique au cœur de la formation. Le cycle des réformes se poursuit et l'année 2021 sera celle de l'intégration universitaire des formations paramédicales.

Restons attentifs à nos jeunes en formation, car ils sont l'avenir de notre système de santé !  
Et encore merci pour l'investissement de chacun.  
Bien cordialement

**Professeur Emmanuel TOUZÉ**  
Doyen UFR Santé Université Caen Normandie

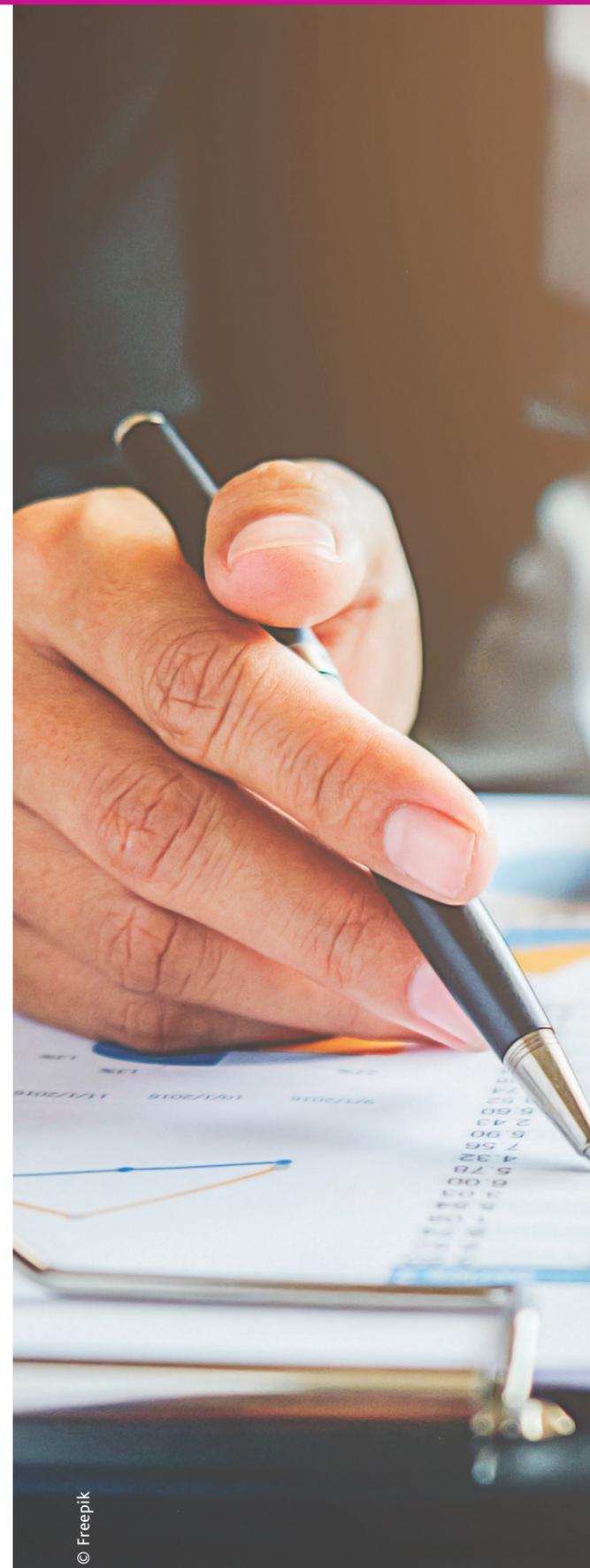
Comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin 2019, un audit de la Cour des Comptes a été effectué l'an dernier. Il répondait aux modifications du fonctionnement des Ordres des professions de santé selon l'ordonnance n°2017-644 du 27 avril 2017 du Code de la Santé Publique. L'audit effectué sur la moitié des départements a permis de constater les pratiques divergentes entre départements et de faire une synthèse des ajustements à effectuer pour harmoniser la gestion de tous les conseils départementaux et régionaux. Un logiciel comptable unique a été adopté.

Ce qui va changer désormais :

- Le contrôle de la gestion se fera chaque année par le commissaire aux comptes (KPMG) et l'audit de quelques départements pour assurer la certification des comptes.
- L'appel de cotisation sera toujours envoyé par les départements mais les cotisations seront réceptionnées par le Conseil National qui conservera les versements directs par carte bancaire. Les versements par chèques seront adressés chaque fin de mois au Conseil national. Cette disposition était prévue pour 2020 mais n'a pu être mise en place en raison de la crise sanitaire.
- Les départements recevront une dotation annuelle basée sur le budget prévisionnel établi en fin d'année, dotation versée en quatre fois les mois de janvier, avril, septembre et novembre.

Cette évolution confirme le souhait d'une gestion saine de tous les conseils. Le Calvados qui avait fait l'objet de l'audit ne s'est vu reprocher aucune anomalie de gestion. Cette année a été particulière avec la pandémie de Covid, avec un surcroît d'activité pour certains et une baisse d'activité pour d'autres et une potentielle baisse de revenus. Nous n'avons donc pas effectué de rappels de cotisations pour les retardataires avant octobre. Comme chaque année les confrères en difficulté peuvent nous adresser une demande d'exonération qui sera étudiée par la commission d'entraide.

En mars 2021 auront lieu les élections pour le renouvellement de moitié des conseillers. Mon second mandat touchant à sa fin, j'en profite pour dire au revoir et remercier tous les conseillers avec qui j'ai pris plaisir à partager quatorze années de réflexion et de travail. ■



## BILAN D'UNE ANNEE D'ACTIVITE ORDINALE

Comme les années précédentes et malgré la crise sanitaire qui nous a tous impactés, l'équipe administrative (composée de Madame Prou, Madame Perin, Madame Patourel) a pu maintenir les activités du Conseil avec une nécessaire adaptation (notamment le télétravail et la réception sur rendez-vous). Qu'elles en soient ici remerciées.

Vous trouverez ci-dessous les chiffres des différentes activités du Conseil départemental au cours de l'année 2020 :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
<b>ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE</b>													
INSCRIPTIONS AU TABLEAU													
1 <sup>ères</sup> inscriptions	3	1	4	17	1	6	0	0	3	27	57	7	126
Transferts entrants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts sortants	9	6	6	6	6	1	6	10	4	6	20	4	84
SOLDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRATS													
Contrats de remplacement	495	546	401	608	401	340	479	273	227	324	405	668	5181
Autres contrats	43	55	59	88	59	52	0	0	73	45	32	87	567
Contrats médecins industrie	22	18	6	7	6	1	0	0	2	3	1	3	68
Sites multiples	1	4	1	0	1	1	0	0	3	2	2	25	39
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS	571	623	467	703	467	394	479	273	305	374	440	783	
TENUE TABLEAU DE GARDE	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108
NOMBRE REUNIONS EXTERIEURES	1	2	2	3	2	2	1	0	3	4	3	1	24
OBSERVATOIRE DES AGRESSIONS													
Registre des agressions													
Agressions physiques	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Agressions verbales	2	0	2	0	0	0	1	3	0	2	1	0	11
TOTAL AGRESSIONS DÉCLARÉES AU CONSEIL	2	0	4	3	1	1	3	3	1	4	2	0	24
DÉCLARATIONS COMMISSARIAT GENDARMERIE													
Mains courantes	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Plaintes	1	0	3	0	1	1	0	0	1	2	0	0	9
TOTAL AGRESSIONS DÉCLARÉES FORCES DE L'ORDRE	2	0	4	2	1	1	0	0	1	2	0	0	13
<b>ACTIVITÉ DISCIPLINAIRE</b>													
SAISIES DE DOSSIERS	1	2	5	5	9	5	5	2	4	5	4	2	49
DOLÉANCES ET PLAINTES RECUES													
Entre patient et médecin	2	8	1	9	7	9	0	0	9	8	7	7	67
Entre médecins	2	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Entre médecin et établissements de soins	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Problème accès aux soins	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Dont CMU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont AME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5	8	4	12	7	9	0	0	9	8	7	7	76
CONCILIATIONS													
Entre patient et médecin	2	3	0	3	3	1	0	0	2	2	2	2	20
Entre médecins	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Entre médecin et établissements de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Problème accès aux soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont CMU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont AME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	3	1	4	3	1	0	0	2	2	2	2	22
AFFAIRES DÉFÉRÉES CHAMBRE DISCIPLINAIRE													
Entre patient et médecin													
Entre médecins													
Plainte du conseil de l'ordre versus un médecin													
Problème accès aux soins													
Dont CMU													
Dont AME													
TOTAL													

## HISTOIRE ET MÉDECINE : LES GESTES BARRIÈRE : S'EN LAVER LES MAINS ?

Pour faire face à la pandémie de la Covid-19, l'épidémiologie et les mesures d'hygiène ont constitué deux outils immédiatement disponibles et efficaces. Nul ne saurait aujourd'hui en contester la pertinence, sauf à vouloir répandre prophéties visionnaires et théories fumeuses dont hélas, les héraults n'ont pas manqué. Ces moyens faciles à appréhender et à mettre en œuvre n'ont toutefois pas un prestige comparable aux recherches de pointe visant à la mise au point de traitements ou de vaccins, et sont donc quelque peu déconsidérés voire négligés par la population. Il faut dire que les mesures d'hygiène impliquent un effort de tous et une attention de tous les instants, bien plus inconfortables que la prise de comprimés vendus comme salutaires.

Ces deux disciplines ne sont pas nouvelles. L'isolement (on dirait aujourd'hui le confinement) fut la première des réactions lors de la grande pandémie de peste noire (1348-1349) qui ravagea l'Europe en tuant le tiers de sa population (sous l'instigation du pape Clément VI, l'administration du Vatican comptabilisa 42.836.486 morts). Ainsi, reprenant les prescriptions du médecin arabe Rhazis (ou Rhazes), Auger Ferrier, médecin toulousain, prônait la « pilule aux trois adverbess (« s'enfuir vite, aller loin, revenir tard »). Ces mesures d'isolement inspirèrent à Boccace le Décameron (« le livre des dix journées ») : sept jeunes florentines se réfugient avec trois de leurs galants épargnés par la maladie dans de somptueuses villas hors de la ville et y attendent la fin de l'épidémie en consacrant leurs journées aux plaisirs raffinés de la danse et de la poésie et se divertissant par des contes légers tantôt très moraux ailleurs très libres de ton. De même, les limitations de déplacement furent introduites lors d'une épidémie marseillaise par la construction du « mur de la peste » en Provence.

Les mesures d'hygiène corporelle ne sont pas en reste, même si elles restent très empiriques. On raconte que lors de l'épidémie de Toulouse,



Figure 1 : Protection des médecins lors des épidémies

un groupe de quatre larrons qui semblaient étrangement insensibles à la maladie pillaient les maisons des morts. Condamnés au gibet, ils furent priés de livrer avant de mourir le secret de leur protection : ils s'enduisaient le corps d'une décoction de lavande et de vinaigre. L'usage de ce mode de protection, qualifié de « vinaigre des quatre voleurs », est bientôt reconnu comme réellement efficace et développé ultérieurement par le parfumeur italien Giovanni Maria Farina, au cours d'une épidémie de peste à Cologne, sous le nom « d'eau de Cologne » (la solution hydro-alcoolique, déjà !). Quant à l'usage des masques et des vêtements de protection, il fut introduit lors d'une épidémie de peste à Marseille par Charles Delorme, médecin personnel de Louis XIII (figure 1). Malgré ces précautions, les médecins et soignants paient déjà de leur vie les soins et l'assistance aux malades : parmi eux, Guy de Chauliac, Conrad Gesner, Gentile di Foglio, Johann Pauludanus (médecin personnel du roi de Danemark). ▶▶▶



© Freepik

►►► Reste qu'en matière d'épidémiologie et d'hygiène, la plus remarquable avancée, par la rigueur de la méthode, est celle d'un jeune médecin hongrois, Ignác Fülöp Semmelweis (1818-1865). Sa vie et son œuvre ont été le sujet de la thèse de médecine soutenue en 1926 à Paris par le docteur Louis-Ferdinand Destouches (Louis-Ferdinand Céline), à l'instigation du professeur Athanase Follet, son beau-père (il épousa sa fille en 1919).

Né hongrois dans un empire dominé par la puissance viennoise, Semmelweis étudie la médecine à Pest (1841) puis à Vienne (1842-1844), s'oriente vers la pratique obstétricale et complète sa formation par l'apprentissage de la clinique et des statistiques au contact de ses maîtres Skoda et Rokitansky (1844-1846). Il est alors affecté comme professeur-assistant au premier service d'obstétrique de Vienne dirigé par le professeur Klein, que Céline décrit comme un praticien prétentieux, et prompt à s'offusquer dès lors que son autorité est mise à mal. Y accouchent les femmes venant des milieux populaires, tandis que la classe Viennoise aisée dispose de services plus renommés. Semmelweis y découvre les ravages de la fièvre puerpérale, dont la mortalité frappe 10 à 20% des accouchées et parfois jusqu'à 30% selon les périodes. Si ces chiffres sont similaires à ceux de toutes les maternités d'Europe, il est frappé de constater qu'ils diffèrent fortement à l'intérieur de la maternité elle-même : 18% dans l'un des pavillons, dirigé par le professeur Klein, 3% dans l'autre, dirigé par le professeur Bartsch. Les

admissions dans chacun de ces deux services se faisaient par alternance sur 24 heures, et cette différence était si connue des femmes enceintes qu'elles tentaient de se présenter en travail lorsque le service du professeur Bartsch recevait les parturientes, les malchanceuses préférant parfois accoucher dans la rue, où le risque mortel était moindre...

Semmelweis, loin d'attribuer ces différences à la première explication venue (nature des locaux, compétence des équipes), n'avait dès lors pour obsession que d'en comprendre l'origine.

Une première constatation le guide alors dans sa réflexion: chez Bartsch, où l'on meurt moins, les accouchements sont surveillés par des sages-femmes, tandis que ce sont des étudiants en médecine qui interviennent chez Klein. Ce fait, bien connu par le milieu obstétrical viennois, donnait lieu à une interprétation simpliste de la part des autorités académiques: les sages-femmes effectueraient les manœuvres obstétricales avec plus de douceur que les étudiants en médecine. Cette explication ne suffit pas à convaincre Semmelweis. Il lui faut vérifier que les différences de pratique entre sages-femmes et étudiants sont bien à l'origine de ces différences de mortalité. Il propose alors de permuter les personnels entre les deux pavillons: la mortalité suit les étudiants. Bien sûr, le professeur Bartsch chasse immédiatement les étudiants et récupère ses sages-femmes.

Cette première étape est modèle de rigueur et de méthode épidémiologique. Suit une

enquête approfondie sur la nature des activités des étudiants. Et c'est alors une première illumination: se souvenant des conséquences parfois mortelles de coupures accidentelles avec des instruments souillés lors des dissections et autopsies chez son maître Rokitansky, Semmelweis obtient de participer à ces autopsies, d'étudier au microscope les tissus cadavériques et de les comparer à ceux des femmes décédées de fièvre puerpérale.

Son opinion est alors faite: en passant de la dissection des cadavres aux salles d'accouchement, ce sont les étudiants qui transmettent les « miasmes » de la fièvre puerpérale. Il imagine alors de faire pratiquer un lavage des mains aux étudiants avant de se consacrer aux femmes enceintes. Mais il n'est pas capable de fournir à ses maîtres une explication voire une justification sur ce qui n'est qu'une hypothèse: les colorations des préparations histologiques ne sont pas encore disponibles, il faudra attendre quarante ans plus tard les travaux de Paul Ehrlich sur les affinités tinctoriales des tissus humains pour les colorants dérivés de l'aniline pour commencer à percevoir les détails de ces tissus et en particulier l'image des microbes.

Heurtant la susceptibilité de son patron, Semmelweis est révoqué de ses fonctions. Quelques semaines plus tard, l'un de ses maîtres, l'anatomiste Kolletchka décède brutalement à la suite d'une piqûre lors d'une dissection. Là encore, Semmelweis est frappé par la similitudes des signes de l'infection avec ceux de la fièvre puerpérale, et l'hypothèse d'une infection manuportée par les étudiants est renforcée. Sous la pression de son maître Skoda, Semmelweis est réintégré dans ses fonctions chez le professeur Bartsch. Il réitère alors la permutation des étudiants et des sages-femmes, et encore une fois, observe l'inversion des pourcentages de mortalité. Dès lors, il fait accepter le lavage des mains avant tout examen par une solution de chlorure de chaux. Le résultat est probant: en quelques semaines, la mortalité pour fièvre puerpérale tombe à 0,23%.

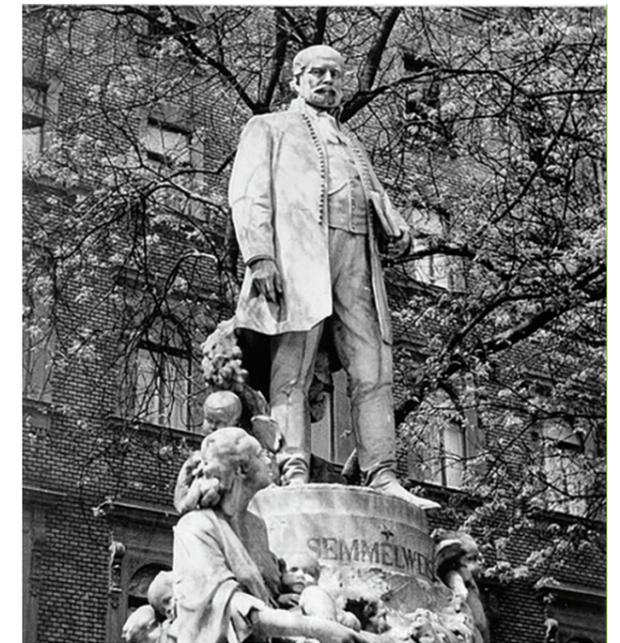


Figure 2 :  
Statue de Semmelweis à Budapest

Malgré ce succès, la nécessité de recourir au lavage des mains ne s'imposera que très progressivement en Europe. Ironie du sort, Semmelweis décède le 16 août 1865 à l'âge de 47 ans, des suites d'une blessure lors d'un examen cadavérique.

Il est peu de lieux de commémoration rappelant la contribution essentielle de Semmelweis aux principes de l'hygiène et de l'asepsie. A Budapest, un musée consacré à l'histoire de la médecine porte son nom, une statue l'y représente (figure 2), ainsi qu'à Vienne (il n'est jamais trop tard) et dans plusieurs universités en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. En sondant régulièrement les étudiants en médecine sur l'origine de la démonstration de l'intérêt du lavage des mains, une très grande majorité cite le nom de Louis Pasteur (!), et à de rares exceptions, aucun n'a entendu parler de Philippe Ignace Semmelweis. ■

<sup>1</sup> J Nohl. *La mort noire. Chronique de la peste.* Payot, Paris 1986. (page 21).

<sup>2</sup> J Nohl. *op cit.* (page 96).

<sup>3</sup> G Boccaccio. *Décameron. Le livre de poche,* Paris 1994.

<sup>4</sup> P Miquel. *La peste voyageuse, in : mille ans de malheur.* Michel Lafon, Neuilly, 1999 (page 69).

<sup>5</sup> LF Destouches, *Thèse de médecine,* Paris 1926. Editée dans la collection *l'Imaginaire,* Gallimard 1977.

## FOCUS SUR LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSIONS LIBÉRALES (SPFPL) ET LES SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL (SEL)

Les Conseils Départementaux ont vu apparaître un nouveau type de société dont l'inscription à l'Ordre est obligatoire : les sociétés de participations financières de professions libérales (SPFPL).

Créées par la loi Murcef du 11 décembre 2001, ces sociétés dites holdings, n'ont pas pour objet l'exercice de la médecine, mais des prises de participations dans des SEL ayant, elles, pour objet, l'exercice de la profession de médecin. La SPFPL a aussi pour objet la gestion, l'appui administratif, comptable et juridique des SEL. Par ailleurs une SPFPL peut acquérir, gérer, exploiter des biens immobiliers, participer au capital d'autres sociétés « pour autant que ces activités ne portent pas atteinte aux règles déontologiques usuelles dans une SEL de médecins, ni à l'indépendance professionnelle ».

Ces activités annexes doivent être exclusivement destinées aux sociétés dont elles détiennent des participations.

### La loi prévoyait :

- de réserver la détention de parts de SPFPL aux seuls praticiens exerçant dans les SEL objets de prise de participations, à l'exclusion de praticiens relevant d'autres professions de santé,
- de limiter le nombre de SEL détenues par une même SPFPL.

Des décrets ont été pris pour les professions juridiques et judiciaires, mais le gouvernement n'a pas publié de décrets d'application propres aux professions médicales ; cependant le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 28 mars 2012 a jugé qu'un décret d'application n'était pas nécessaire.

Afin de palier à cette absence de règles, le Conseil National de l'Ordre des médecins a, par une circulaire du 25 mai 2012, proposé :

- que plus de la moitié du capital et des droits de vote de la SPFPL soient détenus par des professionnels exerçant la même profession que celle exercée par la société dans laquelle la SPFPL détient des participations,
- le complément peut être détenu pendant 10 ans par des personnes physiques anciennes associées de la SEL ou par leurs ayant droit pendant les cinq ans suivant le décès.

De plus le Conseil National a adopté une position limitative considérant que seuls les médecins, anciens médecins ou leurs ayant droits, pouvaient prendre part comme associés dans une SPFPL excluant un tiers, même un conjoint.

Une SPFPL ne peut prendre de participations que dans trois SEL différentes. Cependant, il peut s'agir de SEL de praticiens de spécialités différentes (par exemple SEL de chirurgiens et SEL d'anesthésistes ou SEL de radiologues et SEL de cardiologues interventionnels), permettant ainsi aux médecins de rester entre associés de même spécialité pour leur structure d'exercice et d'autre part de disposer d'un outil de coopération, d'organisation et de gestion commun avec des médecins d'autres spécialités.

Les avantages d'une SPFPL peuvent donc s'entendre comme :

- un outil de gestion commun pour différentes SEL,
- un outil à but patrimonial,
- un intérêt fiscal en optant pour le régime d'imposition mère fille (art 145 du CGI) ou pour le régime d'intégration fiscale (art 223 A du CGI).

Concernant les SEL, il s'agit le plus souvent de sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) :

- le lieu d'exercice peut être multisite, maintenant supérieur à cinq sous certaines conditions,



© Freepik

- les associés peuvent être médecins ou non médecins,
- le gérant doit être une personne physique choisie parmi les associés en cours d'exercice,
- la loi du 31/12/1990 (art5 alinea 1°) dispose que les personnes physiques exerçant leur activité au sein de la SELARL doivent détenir plus de la moitié du capital social ET des droits de vote, cette majorité permettant de faire conserver le contrôle de la SELARL par les médecins y exerçant.

En fait seule la majorité des droits de vote doit appartenir à des associés en exercice (art 227-7 du CC), que ces droits correspondent à des parts sociales en capital ou des parts sociales en industrie ; ces dernières génèrent des dividendes mais ne correspondent pas à des parts en capital car non issues d'apport en numéraire ou en nature.

Le complément en capital peut être détenu par :

- des personnes physiques ou morales membres de la même profession mais n'exerçant pas,
- des médecins ayant exercé dans la SEL pendant les dix ans suivant leur cessation d'activité,

- des ayant droits de personnes physiques anciens associés pendant les cinq ans suivant le décès.
- des tiers non professionnels dit associés extérieurs dans la limite de moins d'un quart du capital social.

Le Conseil National recommande ainsi aux SPFPL de détenir moins de 25% des parts de capital dans une SEL de médecins.

### En conclusion :

- Une SPFPL doit être exclusivement constituée de professionnels, personnes physiques ou morales exerçant la profession, objet principal de sa création.
- Une SPFPL ne peut détenir la totalité des parts d'une SELARL, une part au moins devant appartenir à un professionnel exerçant en son nom propre. Cependant, pour des raisons d'ordre éthique et déontologique, et en l'absence de décrets propres à la profession de médecin, le Conseil National de l'Ordre des médecins préconise clairement de limiter à moins d'un quart la prise de participation des SPFPL au capital des SEL. ■

## MESURES DE PROTECTION : SIGNALEMENT ET INFORMATION PRÉOCCUPANTE



© Adobe Stock

**E**n préambule, il est nécessaire, avant d'envisager la mesure de protection la plus appropriée, d'envisager les critères de gravité et d'urgence (violences, sévices sexuels, etc..) d'une situation donnée, qui vont orienter le choix de la mesure.

**Le signalement** est un terme juridique qui signifie le fait de porter à la connaissance des autorités compétentes des faits graves pour protéger un mineur ou un majeur qui, en raison de son âge, de son incapacité physique ou psychique, ne peut le faire. A noter que le signalement n'est pas un certificat.

**Les informations préoccupantes** impliquent qu'un mineur se trouve en situation de danger

et puisse avoir besoin d'aide, « qu'il s'agisse de faits observés, de propos entendus, d'inquiétude sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur. » (Office National de l'Enfance en Danger) La notion de « danger » est large : elle concerne toutes les défaillances constatées soit dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la moralité autour de l'enfant, soit autour des conditions de son éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social.

Différents textes de loi ont permis aux médecins notamment d'intervenir de façon opportune et efficace dans le cadre de la protection de l'enfance.

### En pratique

#### • Le signalement de sévices sur mineur :

Le signalement : il s'effectue d'abord par téléphone (suivi d'un courrier) au Procureur de la République (dont les services sont joignables 24 h/24 - à Caen, le 02 50 10 13 00 ou 02 50 10 13 07, numéro de la permanence téléphonique -). Le modèle du signalement type se trouve sur le site du Conseil national de l'Ordre. Il est conseillé d'adresser un double à la CRIP.

**Les informations préoccupantes** : elles sont transmises à la cellule départementale de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP), de façon à alerter le Président du Conseil départemental (ex- conseil Général). Joignable aux heures de bureau (02 31 57 16 41, [crip@calvados.fr](mailto:crip@calvados.fr)). La CRIP n'est compétente que pour les mineurs en danger ou en risque de l'être.

#### • Le signalement de sévices sur personne majeure hors d'état de se protéger :

La personne majeure est hors d'état de se protéger en raison de son âge et/ou de son handicap (qui ne sont pas en soi des critères de vulnérabilité mais dont les conséquences, physiques ou psychiques, peuvent entraîner une incapacité à se protéger).

Dans ce cas, conformément à l'article 226-14 du code pénal, le médecin peut faire un signalement au Procureur de la République sans avoir eu besoin de recueillir l'accord de la victime.

La question du secret médical dans ces circonstances, ne se pose pas : en effet, s'il est établi que le médecin a fait de bonne foi un signalement au Procureur ou a transmis à la CRIP des informations préoccupantes, sa responsabilité ne pourra être engagée devant la juridiction disciplinaire ordinaire, civile ou pénale (cf le dernier paragraphe de l'article 226-14 du Code Pénal\*). La « bonne foi » est définie comme la croyance juste de se trouver dans une situation conforme au droit.

Dans tous les cas, il est fondamental, dans l'intérêt du praticien et plus précisément pour lui éviter toute poursuite et dépôt de plainte, de veiller à toujours rapporter les faits et les dires du patient, soit en utilisant le conditionnel soit par l'ouverture de guillemets et sans jamais mettre en cause un tiers.

Les informations à caractère médical restent soumises au secret professionnel mais peuvent être transmises à un médecin nommément désigné avec l'objectif de protéger le mineur. ■

\*Selon l'article 226-14 du code pénal, « L'article 226-13 n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret. En outre, il n'est pas applicable :

<sup>1</sup> A celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives de privations ou de sévices, y compris lorsqu'il s'agit d'atteintes ou mutilations sexuelles, dont il a eu connaissance et qui ont été infligées à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique ;

<sup>2</sup> Au médecin ou à tout autre professionnel de santé qui, avec l'accord de la victime, porte à la connaissance du procureur de la République ou de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être, mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, les sévices ou privations qu'il a constatés, sur le plan physique ou psychique, dans l'exercice de sa profession et qui lui permettent de présumer que des violences physiques, sexuelles ou psychiques de toute nature ont été commises. Lorsque la victime est un mineur ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique, son accord n'est pas nécessaire ;

<sup>3</sup> Aux professionnels de la santé ou de l'action sociale qui informent le préfet et, à Paris, le préfet de police du caractère dangereux pour elles-mêmes ou pour autrui des personnes qui les consultent et dont ils savent qu'elles détiennent une arme ou qu'elles ont manifesté leur intention d'en acquérir une.

Le signalement aux autorités compétentes effectué dans les conditions prévues au présent article ne peut engager la responsabilité civile, pénale ou disciplinaire de son auteur, sauf s'il est établi qu'il n'a pas agi de bonne foi. ».



## UN POINT D'ACCUEIL UNIQUE POUR FACILITER L'INSTALLATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Un point d'accueil unique a été inauguré le mercredi 14 octobre 2020. Il est situé dans les locaux de la CPAM pour faciliter l'installation des médecins libéraux dans le Calvados : « ce guichet unique leur permet de rencontrer différents partenaires utiles à leur installation et de leur éviter des démarches complexes ».

En effet, à ce guichet unique, le médecin peut ainsi, en une seule visite, rencontrer les divers interlocuteurs utiles dans sa démarche d'installation : le Conseil de l'Ordre des médecins, la CPAM et la MSA, l'URML, l'URSSAF, l'ARS, le département de médecine générale de l'université de Caen-Normandie, Calvados attractivité (agence créée sous l'impulsion du conseil départemental du Calvados) et Région Normandie.

L'objectif est de faciliter les démarches administratives. Le praticien souhaitant s'installer dans le Calvados peut rencontrer l'ensemble des partenaires en un seul et même lieu et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Point d'accueil dans les locaux de la CPAM

Le Guichet unique pour les médecins libéraux est ouvert depuis le 7 octobre, **chaque premier mercredi du mois, de 14 h à 17 h**, à la CPAM de Caen, boulevard Jean-Moulin.

Pour poser une question ou prendre rendez-vous : [rendez-vous-installation.cpam@assurance-maladie.fr](mailto:rendez-vous-installation.cpam@assurance-maladie.fr) ou téléphone : 02.31.45.71.08. ■

## LA RÉUNION DE CONCILIATION : DÉROULEMENT ET INTÉRÊT



**V**ous êtes convoqué pour une réunion au siège du Conseil de l'Ordre et vous vous demandez l'intérêt de cette réunion.

Lors d'un dépôt de plainte contre un médecin reçu au Conseil de l'Ordre, le Conseil va alors organiser une réunion de conciliation. Il s'agit en général de plaintes concernant le non-respect du code de déontologie. La réunion de conciliation permet au plaignant et au médecin incriminé d'avoir un espace de discussion pour confronter leur point de vue.

La conciliation se déroule au siège du Conseil en présence de deux conseillers ordinaires qui n'ont aucun lien d'intérêt avec l'une ou l'autre des parties et qui agissent en tant que modérateurs. La conciliation n'est pas une procédure contentieuse, les deux parties sont là pour s'exprimer sereinement. Elles peuvent cependant se faire accompagner par un avocat mais ce n'est en aucun cas une obligation, cela peut même créer un climat délétère à la discussion.

L'enregistrement de la réunion de conciliation est strictement interdit et puni par la loi.

À l'issue de la réunion de conciliation, plusieurs options peuvent être envisagées :

- soit un retrait immédiat de la plainte lorsque le plaignant s'estime satisfait des explications données,
- soit un temps de réflexion pour le plaignant, qui doit cependant communiquer sa décision avant la réunion mensuelle du Conseil,
- soit un maintien de la plainte, ce qui la conduit à être examinée par la chambre disciplinaire.

Dans le cas particulier d'un praticien de la fonction publique, seul le Conseil peut prendre en compte la plainte s'il juge qu'il y a atteinte au Code de déontologie et alors la transmettre en son nom propre.

En ce qui concerne les médecins libéraux, le Conseil décide, lors d'une réunion plénière, de s'associer ou non au plaignant.

Les médiateurs rédigent alors un procès-verbal de la réunion qui est signé et validé par les deux parties qui reçoivent chacune un exemplaire.

En conclusion, la réunion de conciliation est une opportunité pour le médecin incriminé de rencontrer le plaignant et ainsi lui développer ses arguments afin d'éviter le recours à la chambre disciplinaire. ■

## NOUVELLE DÉROGATION AU SECRET MÉDICAL : LE SIGNALEMENT DES VIOLENCES CONJUGALES

**À** la suite de l'Assemblée Nationale, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi destinée à mieux « protéger les victimes de violences conjugales ».

Ce texte autorise le médecin à déroger au secret médical lorsqu'il « estime en conscience » qu'il y a « danger immédiat » pour la vie de la victime et situation d'emprise.

Il alourdit également les peines en cas de harcèlement au sein du couple, réprime la géolocalisation d'une personne sans son consentement, et crée une circonstance aggravante en cas de violation du secret des correspondances par un conjoint ou ex-conjoint. Cette proposition de loi fait suite à une série de mesures adoptées fin 2019, incluant notamment la généralisation du bracelet anti-rapprochement. ■



## HARCÈLEMENT SEXUEL ET MÉDECINS



© Adobe Stock

Depuis les révélations de l'affaire Weinstein en octobre 2017, chaque profession met au grand jour ses dysfonctionnements et les médecins n'échappent pas à cette évolution majeure de notre société.

Medscape, l'un des sites internet de référence dans le milieu médical pour une information médicale de qualité et indépendante de toute forme de lien d'intérêt, a mené une enquête en novembre 2019 sur le harcèlement professionnel en milieu médical.

Les résultats de cette vaste étude font un état des lieux accablant : une femme médecin sur 6 (soit 16%) aurait été harcelée sexuellement par un autre professionnel de santé alors qu'en comparaison seul 2 % des hommes ont indiqué avoir eu à subir ce comportement.

Dans la majorité des cas, il s'agit d'un collègue médecin qui occupe une position hiérarchique

supérieure à la victime mais il peut s'agir également d'un collègue de même niveau voire même d'un homme avec une position hiérarchique inférieure.

Les 2/3 des femmes médecins ont dénoncé des commentaires à connotation sexuelle et, pour la moitié d'entre elles, des propositions de relations sexuelles allant parfois jusqu'à du chantage à la promotion.

Les incidents ne sont pas sporadiques mais sont très fréquents, créant même une véritable tension sur le lieu de travail.

Globalement les résultats de l'enquête suggèrent que, plus le médecin est jeune, plus elle risque de subir des abus à caractère sexuel. 25 % des internes ont été témoins de comportements inappropriés et 15 % en ont directement souffert. Des données récentes montreraient aussi que 1/4 des externes seraient concernées.

Enfin, on assiste à une banalisation de ces comportements qui sont souvent difficiles à dénoncer. Le plus souvent le harcèlement en milieu médical n'est pas le fait d'une seule personne : les trois quarts des victimes déclarent avoir été harcelées par plus d'un collègue, et près de la moitié indique deux ou trois agresseurs.

En majorité, les victimes n'ont pas dénoncé leurs agresseurs et selon l'enquête, seul 5 % ont eu recours à des services de police.

Le harcèlement sexuel a une incidence négative sur la qualité des soins prodigués aux patients. Plus de 3 personnes sur 4 reconnaissent qu'il peut avoir des répercussions sur la capacité à effectuer son travail », souligne Véronique Duqueroy, directrice éditoriale chez Medscape. Une victime sur 3 a en effet connu des difficultés à se concentrer. Et, pour 1/4 d'entre elles, il a un impact négatif sur l'attention qu'elles portent à leurs patients, les conduisant, pour certaines (5%), à commettre des erreurs médicales.

A la suite de l'agression, 21 % des victimes ont envisagé de démissionner et 8 % l'ont fait.

Le harcèlement a également conduit les victimes à adopter de mauvaises habitudes de vie : isolement, consommation d'alcool, de tabac ou médicaments.

L'enquête révèle également que les médecins sont harcelés par les patients. Le harcèlement diffère selon le sexe du praticien, les femmes médecins sont plutôt victimes de conduites inappropriées avec des tentatives d'attouchements, des demandes de rendez vous alors que les hommes médecins rapportent des comportements manifestement sexuels avec des photos, des lettres ou des demandes de relations sexuelles.

Alors que les témoignages, ouvrages et enquêtes sur le harcèlement et les violences sexuelles dans le milieu médical se multiplient, mettant en évidence des chiffres édifiants, le Conseil de l'Ordre des Médecins

a récemment réitéré trois principes : être transparent (accompagnement des victimes, obligation pour les Conseils départementaux d'entamer les procédures de plainte), prévenir (formation sur le harcèlement dans le cursus universitaire et professionnel) et juger (encourager les chambres disciplinaires à juger les médecins fautifs). ■



© Adobe Stock

**Q. Que faire lorsqu'un patient me demande un certificat « d'aptitude à la reprise du travail » (ou de « non-aptitude »), après une infection à la Covid, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'employeur voire de l'Education nationale ?**

**R.** On assiste effectivement à une demande explosive de ce type de certificats, tout à fait abusifs. En effet aucun texte ne rend nécessaire un certificat d'aptitude pour une reprise de travail, ou de scolarité, et ce, quelle que soit la pathologie, en dehors des cas habituellement prévus par la loi : accident du travail, reprise scolaire après maladie contagieuse énumérée dans un arrêté interministériel du 3 mai 1989.

Ce type de certificat n'est donc pas nécessaire, mais devant l'ampleur de la demande, l'Ordre national des médecins a rappelé en mai 2020, à propos des certificats de reprise du travail, qu'un arrêt de travail arrivant à terme entraîne la reprise « de manière automatique » dès le lendemain du dernier jour de l'arrêt.

Le médecin traitant n'a pas à intervenir dans cette reprise, sauf pour des cas précis (accident du travail, maladie professionnelle) « où il établit un certificat médical de reprise AT ou MP, que cette reprise de travail soit à temps complet ou allégé pour raison médicale ».

La réclamation de certificat de reprise ne repose sur aucun texte et donc un salarié ne peut se voir empêché de travailler, au terme de son arrêt, pour non production d'un tel certificat. (Seul le médecin du travail est habilité à intervenir dans la reprise des salariés, suivant les procédures du code du travail (ou la réglementation relative à l'état d'urgence sanitaire).

**Q. Comment puis-je vérifier qu'un DU ou un DIU est reconnu par le Conseil National de l'Ordre ?**

**R.** Depuis la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, les universités peuvent délivrer, sous leur responsabilité,

des diplômes d'universités (DU) ou inter-universitaires (DIU), dont certains sont acceptés par le Conseil National et qui ne portent pas la même dénomination que les diplômes nationaux (comme les CES, DES, DESC et Capacités). La possession d'un DU ou d'un DIU n'ouvre aucun droit à qualification ordinale, quelles que soient la durée et la valeur de la formation sanctionnée par le DU ou le DIU.

Cependant, conformément aux articles 79 – 80 et 81 du Code de déontologie médicale, le Conseil National de l'Ordre est en droit de fixer la liste des titres (dont les DU. et les DIU) que le médecin peut mentionner sur sa plaque, ses feuilles d'ordonnances ou dans un annuaire professionnel, liste évolutive dans un sens ou l'autre (par exemple, le diplôme universitaire d'homéopathie est suspendu depuis le 3 octobre 2018).

Il suffit donc de consulter la liste établie par le Conseil National de l'Ordre sur son site : <https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/carriere/titres-mentions-autorises-plaques-ordonnances>

Il faudra ensuite communiquer à son Conseil Départemental le diplôme validé pour l'enregistrer dès lors qu'il est reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

**Q. Quelles sont les démarches à effectuer vis-à-vis du Conseil de l'Ordre lorsque je m'installe ?**

**R.** Il est nécessaire d'envoyer un courrier (par voie électronique ou postale) avec la mention de votre adresse professionnelle, la date précise du début d'exercice avec le modèle de plaque et des ordonnances ainsi que tous les contrats relatifs à cette installation (au sujet des contrats, ils doivent nous être adressés dans le mois de la signature).



© Freepik

**Q. Une patiente me confie qu'elle est victime de violences conjugales mais elle ne veut faire aucune autre démarche, ni psychologique, ni juridique (type main courante ou mieux, dépôt de plainte),. Quelles démarches à suivre ?**

**R.** Pour l'instant vous ne pouvez à ce stade que lui donner des informations et accepter qu'elle fasse son chemin à son rythme.

Il faut lui donner l'adresse d'un hébergement d'urgence et les numéros d'accueil type 3919. La conseiller de contacter également des structures comme le CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) basé à Lisieux, qui a des antennes dans tout le département. Centre très actif qui propose une aide juridique, psychologique, relationnelle avec des groupes de parole pour les victimes ainsi que pour les auteurs de violences (site internet : calvados.cidff.info et contact : cidfflisieux.accueil@cidff14.fr). En cas d'urgence elle doit appeler le 15 et peut aussi se rendre à l'unité médico-judiciaire (UMJ) du CHU de Caen (secrétariat : 0231054809).

A noter qu'un article sur ce sujet des violences faites aux femmes a été publié dans le bulletin du Conseil de l'Ordre 2019 que vous pouvez consulter sur le site du Conseil de l'Ordre ([conseil14.ordre.medecin.fr](http://conseil14.ordre.medecin.fr)).

**Q. Quelle est la différence entre un remplacement et une collaboration ?**

**R.** Un collaborateur exerce en même temps que le médecin titulaire du cabinet médical, à l'inverse du remplaçant, qui prend sa place en son absence.

Le collaborateur peut être le remplaçant du médecin titulaire du cabinet pendant son absence. Il peut également se faire remplacer.

La collaboration se fait sur des jours réguliers et le contrat peut être modifié (jours, horaires) à l'aide d'un avenant.

**Q. Puis-je faire des remplacements alors que je suis installé ?**

**R.** C'est tout à fait possible à condition de fermer son propre cabinet et d'en informer son Conseil Départemental.

**Q. Doit-on faire part à son Conseil de tout changement ?**

**R.** Absolument: tout changement dans son activité professionnelle (activité complémentaire, adresse, téléphone) ainsi qu'une modification de son adresse personnelle. ■

## LA COVID ET SES MOTS

Et comment l'épidémie de COVID-19 a enrichi notre vocabulaire et fait évoluer le champ lexical des maladies...

Des mots rarement utilisés sont maintenant sur toutes les bouches et occupent tout l'espace médiatique.

Le confinement par exemple. Il évoquait plutôt le spectre d'une attaque chimique ou nucléaire et voilà que désormais, les confinements successifs de cette année vont rester dans nos mémoires comme une tranche de vie où enferm(e)(es) chez soi, les journées s'écoulaient toutes identiques rythmées par les horaires réglementaires de sortie.

De même le mot masque. Il est désormais devenu le nouvel accessoire incontournable de nos sorties. Il se décline sous toutes les formes : pour les plus chanceux, le modèle FFP2, pour les plus classiques, le masque chirurgical, pour les plus artistiques, le masque assorti à vos chaussures, manteau ou même rideaux et pour les plus impliqués, le masque aux couleurs de votre pays, de votre club de foot ou de votre obédience politique ou spirituelle.

Ce qui est également déroutant, c'est l'utilisation d'adjectifs évoquant notre représentation corporelle : le distanciel prenant alors le pas sur le présentiel, ce qui permet d'ajouter toute une série de mots

évoquant l'éloignement des corps mais non de l'esprit : téléconsultations, visioconférences, télétravail, etc...

Loin des yeux, loin du cœur, nos relations humaines sont irrémédiablement bouleversées par les gestes barrières et la distanciation sociale. Il aurait certes été plus adapté de suivre l'idée de notre premier ministre, qui parlait dès le mois de mars de distanciation spatiale. Hélas, la traduction de "social distancing" l'a largement emportée.

Les amoureux de la langue française seront également désarçonnés par les choix journalistiques.

La COVID-19, tout d'abord maladie masculine, s'est féminisée pour d'obscures raisons sémantiques quittant alors le groupe SIDA, Paludisme pour rejoindre celui de la Grippe et la Peste.

Dans le même registre, le choix du pluriel pour les gestes barrières reste un sujet délicat. La communication gouvernementale aurait-elle choisi ce syntagme pour nous donner l'illusion d'être actif en faisant des gestes qui font barrière plutôt que de simples précautions qui nous auraient laissés plus passifs ? Le choix du mot composé permet

alors une utilisation plus simple du singulier ou du pluriel : des gestes-barrières ou un geste-barrière.

N'oublions pas non plus,

- le gel hydroalcoolique, où pour une fois l'eau et l'alcool ne sont pas en opposition,
- les covidés, qui décrit les patients atteints de la COVID et non les ovidés ce qui évoquerait plutôt un troupeau suivant bêtement les recommandations,
- le cas contact, qui potentiellement atteint par un covidé, doit subir les affres du prélèvement naso-pharyngé et de l'attente en isolement avant d'avoir le résultat libérateur du test PCR,
- les clusters, qui donnent une dimension de film catastrophe, de blockbuster plutôt que de simples foyers d'infection sans potentiel dramatique,
- la pandémie, conférant un statut d'universalité à cette maladie, ce qui offre peu de chance d'en réchapper, à moins d'être un super héros triomphant d'un film catastrophe.

Alors pourront fleurir des mots comme post confinement, post-covid, retour au présentiel, immunité collective, campagne de vaccination, recyclage des masques et pour quoi pas éradication ! ■



## Ont été inscrits

## ■ Afin d'exercer en médecine libérale

- **Dr ABBAS Marcel**  
*Chirurgie Viscérale et digestive - LISIEUX*
- **Dr BAUDUIN Catherine**  
*Médecine Générale - BLONVILLE SUR MER*
- **Dr BEKKARI Yousef**  
*Gynécologie Obstétrique  
CONDÉ EN NORMANDIE*
- **Dr BENJELLOUN Mohammed**  
*Cardiologie et Maladies Vasculaires - CAEN*
- **Dr BOIVIN-LACOMBE Virginie**  
*Médecine Générale - CAEN*
- **Dr COLOMBE Simon**  
*Biologie Médicale - CAEN*
- **Dr DEON Grégory**  
*Gynécologie Obstétrique - CAEN*
- **Dr DEYGLUN Thierry**  
*Médecine Générale - BLAINVILLE SUR ORNE*
- **Dr DIALLO Aïssata**  
*Biologie Médicale - LISIEUX*
- **Dr FALL Abdoulaye**  
*Chirurgie Générale - LISIEUX*
- **Dr JARDEL Auguste**  
*Médecine Générale - CAUMONT L'EVENTÉ*
- **Dr LANDHARI Marouene**  
*Chirurgie Orthopédique et Traumatologie  
CAEN*
- **Dr LESCAUDEY DE MANEVILLE Alix**  
*Gynécologie Obstétrique - CAEN*
- **Dr LETOREY Julien**  
*Médecine Générale - ST PIERRE EN AUGÉ*
- **Dr MAILLÉ-PELTIER Lucie**  
*Médecine Générale - MEZIDON VALLEE D'AUGE*
- **Dr MARTIN Laure-Anne**  
*Anesthésie-Réanimation - CAEN*
- **Dr NDIAYE Elhadji**  
*Radiologie - VIRE*
- **Dr OULD SLIMANE Milleda**  
*Gynécologie Médicale et obstétrique - CAEN*
- **Dr PELTIER Thomas**  
*Médecine générale  
MEZIDON VALLEE D'AUGE*
- **Dr RIAD Amr**  
*Chirurgie Urologique - DEAUVILLE*
- **Dr SEDLAR Ales**  
*Spécialiste en Urologie - VIRE*
- **Dr SMAÏLI Karima**  
*Gastro-Entérologie et Hépatologie - VIRE*
- **Dr ZERNA Romain**  
*Médecine Générale - SAINT SYLVAIN*

## ■ Avec des fonctions salariées

- **Dr AJILI Mourad**  
*CHVIRE*
- **Dr ALLAIN Florent**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr ARNAUD Charlotte**  
*CHU*
- **Dr BAILLEUL Hélène**  
*CHU*
- **Dr BAYARD François**  
*CHU*
- **Dr BECEL Sarah**  
*CH Lisieux*
- **Dr BELLAL Hugo**  
*CHU*
- **Dr BITTAR Patrick**  
*CH LISIEUX*
- **Dr BOIVIN-LACOMBE Virginie**  
*CH CRICQUEBOEUF*
- **Dr BOULOUARD Flavie**  
*CAC*
- **Dr BOURDON Déborah**  
*CHU*
- **Dr BOURGEOIS Antoine**  
*CHU*
- **Dr CANONVILLE Aude**  
*CHU + CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr CERASUOLO Damiano**  
*CHU*
- **Dr CHALUMEAU Oriane**  
*CHU*
- **Dr CHAPELAIN Yoann**  
*CH Lisieux et CHU*
- **Dr COUSSIN Frédéric**  
*CHU*
- **Dr DA SILVA Angélique**  
*CAC*
- **Dr DALLA-POZZA Romain**  
*CHU*
- **Dr DE BOURSETTY Anne**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr DELCAMPE Augustin**  
*CHU*
- **Dr DELOUCHE Camille**  
*CHU*
- **Dr DEMONCHY Marguerite**  
*CHU*
- **Dr DESAUNAY Pierre**  
*CHU*
- **Dr DESHAYES Simon**  
*CHU*
- **Dr DESJOUIS Aurélie**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr DETROUSSEL Maud**  
*CHU*
- **Dr DEVULDER Pierre**  
*CAC*
- **Dr DORBEAU Marine**  
*CAC*
- **Dr DOUFFIR Abdelkader**  
*CH PONT L'EVÈQUE*

- **Dr • DrOUET Julien**  
*CAC*
- **Dr DUBOIS Lucie**  
*Fondation MISERICORDE*
- **Dr DUGAS Amaury**  
*CHU*
- **Dr DUMONT Anaël**  
*CHU*
- **Dr EID Yassine**  
*CH LISIEUX et CHU*
- **Dr FAUCON Caroline**  
*CHU*
- **Dr FERRANDEZ Clémence**  
*CHU*
- **Dr FINGER Vincent**  
*PSA CORMELLE LE ROYALE*
- **Dr GAICHIES Léopold**  
*CHU*
- **Dr GALIMARD Caroline**  
*CHU*
- **Dr GAUTIER Nicolas**  
*CHU*
- **Dr GERBE Luc**  
*CHU*
- **Dr GODIN Manon**  
*CHU*
- **Dr HOUNGBEDJI Brigitte**  
*Fondation Miséricorde*
- **Dr HUMBERT Maxime**  
*CHU*
- **Dr INAFLAS Rachid**  
*CHU*
- **Dr JAMARD-LENGLINÉ Estelle**  
*CHU*
- **Dr JEAN-JACQUES Baptiste**  
*CHU*
- **Dr JUSTET Aurélien**  
*CHU*
- **Dr KHAN Sylvie**  
*CAC*
- **Dr KOTTLER Diane**  
*CHU*
- **Dr LABOURE Charlotte**  
*EPSM*
- **Dr LAROCHE COLAS Christine**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr LAUNAY Marie**  
*CHU*
- **Dr LAUTIER Audrey**  
*CHU*
- **Dr LE CAER Franck**  
*CAC*
- **Dr LECLUZE Alexandra**  
*Résidence HELLAIDES BRETTEVILLE SUR  
ODON et Résidence SOLEIL à CABOURG*
- **Dr LEFEBVRE Ana**  
*EPSM*
- **Dr LEPELTIER Hélène**  
*CHU*
- **Dr LIGEARD Matthieu**  
*CHU*
- **Dr MARIDORT-DUHAYER Mélanie**  
*EPSM*
- **Dr MARIETTE Hélène**  
*CAMP*
- **Dr MENSİ Sarah**  
*CHU*
- **Dr MEUNIER Hugo**  
*CHU*
- **Dr MEUNIER Pierre**  
*CHU et CMPR HEROUVILLE*
- **Dr MULOT Stanislas**  
*CHU*
- **Dr NEUVIERE Zoé-Marie**  
*CAC*
- **Dr NOEL-DUBUISSON Yann**  
*CH LISIEUX*
- **Dr PAIOLA Laure**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr PALPACUER Thomas**  
*CHU*
- **Dr PENET Margaux**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr PERIGNON Claire**  
*CHU*
- **Dr PESCHET Axel**  
*EHPAD Résidence du Parc*
- **Dr PICART Baptiste**  
*CHU*
- **Dr PIEDALLU Jean-Baptiste**  
*CAC*
- **Dr PIERRAT Tristan**  
*CHU*
- **Dr POISCHIS Gwendoline**  
*CHAUNAY-BAYEUX*
- **Dr PORASZKA Pauline**  
*UC-IRSA*
- **Dr PRAZ César**  
*CHU*
- **Dr RADUREAU Chloé**  
*CHU*
- **Dr RAT Anne-Christine**  
*CHU*
- **Dr REJEB JERIJİ Chokri**  
*CHVIRE*
- **Dr REMAZEILLES Jean-Marie**  
*Direction Départementale des territoires  
et de la mer*
- **Dr RENARD Céline**  
*CHU*
- **Dr RICARD Hélène**  
*CHU*
- **Dr ROBERT Didier**  
*EHPAD LE FLORILEGE à FLEURY SUR ORNE*
- **Dr ROUAUD Jean**  
*Fondation Miséricorde*
- **Dr ROULLAND Charlotte**  
*CHU*
- **Dr ROULLAND-BALTARETU Anca-Cristina**  
*EPSM*
- **Dr SANZ Marine**  
*CHU*
- **Dr SCHLEGEL Jeanne**  
*CHU*
- **Dr SERGENT Jean-François**  
*CHU*
- **Dr SOUPLIS Mathieu**  
*CH FALAISE*

## ■ Avec des fonctions salariées (suite)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| • <b>Dr TAZOUTA Mohamed</b><br><i>CH LISIEUX</i>                     | • <b>Dr TODOR Meda</b><br><i>Polyclinique de DEAUVILLE</i> | • <b>Dr VILLAIN Cédric</b><br><i>CHU</i> |
| • <b>Dr TEULIER Sylvain</b><br><i>CHU</i>                            | • <b>Dr VALLOIS Antoine</b><br><i>CHU</i>                  | • <b>Dr VINCENT Aline</b><br><i>CHU</i>  |
| • <b>Dr THOMASSET DE LONGUEMARE Arnaud</b><br><i>CH AUNAY-BAYEUX</i> | • <b>Dr VIELLE Cassandre</b><br><i>CHU</i>                 |  |
- 
- ## ■ Sans exercer dans l'immédiat ou avec des activités intermittentes (Remplacements...) :
- |  |  |  |
|--|--|--|
| • <b>Dr ACHAIBI Omar</b><br><i>Médecine Générale</i>                         | • <b>Dr DE SUTTER Valentin</b><br><i>Médecine Générale</i>                   | • <b>Dr LEMOINE Amandine</b><br><i>Médecine Générale</i>                             |
| • <b>Dr AGOUZAL Khadija</b><br><i>Gastro-Entérologie et Hépatologie</i>      | • <b>Dr DECAUX Etienne</b><br><i>Médecine Générale</i>                       | • <b>Dr LHOTELLIER Robin</b><br><i>Médecine Générale</i>                             |
| • <b>Dr ALLALI Jennifer</b><br><i>Radiodiagnostic et Imagerie Médicale</i>   | • <b>Dr DESPRES Mathilde</b><br><i>Médecine Générale</i>                     | • <b>Dr LOISELET Pierre</b><br><b>Médecine Générale</b>                              |
| • <b>Dr ALLOUCHE Jonathan</b><br><i>Radiodiagnostic et imagerie médicale</i> | • <b>Dr DOZY Pierre-Rick</b><br><i>Médecine Générale</i>                     | • <b>Dr LOUIS Lucie</b><br><i>Médecine Générale</i>                                  |
| • <b>Dr AUDREN Avran</b><br><i>Médecine Générale</i>                         | • <b>Dr EUDIER Harold</b><br><i>Médecine Générale</i>                        | • <b>Dr MENOUBE Marie-Marcelle</b><br><i>Médecine Générale</i>                       |
| • <b>Dr BEGAUD Laurie</b><br><i>Radiodiagnostic</i>                          | • <b>Dr FOUCAULT-K'DUAL Pauline</b><br><i>Médecine Générale</i>              | • <b>Dr MEUNIER François</b><br><i>Médecine Générale</i>                             |
| • <b>Dr BERGE Raphaèle</b><br><i>Médecine Générale</i>                       | • <b>Dr FRAQUET Thibault</b><br><i>Médecine Générale</i>                     | • <b>Dr MICHEL Coralie</b><br><i>Médecine Générale</i>                               |
| • <b>Dr BOISSET Jonathan</b><br><i>Médecine Générale</i>                     | • <b>Dr FRESNAIS Frédéric</b><br><i>Radiodiagnostic et Imagerie Médicale</i> | • <b>Dr MORISSET Ombeline</b><br><i>Médecine Générale</i>                            |
| • <b>Dr BOSIGER Anaïs</b><br><i>Psychiatrie</i>                              | • <b>Dr GAND Agathe</b><br><i>Médecine Générale</i>                          | • <b>Dr MOUROCQ Caroline</b><br><i>Médecine Générale</i>                             |
| • <b>Dr BOULLOT Anaïs</b><br><i>Médecine Générale</i>                        | • <b>Dr GANDY Lisa</b><br><i>Médecine Générale</i>                           | • <b>Dr ORVAIN Charlotte</b><br><i>Médecine Générale</i>                             |
| • <b>Dr BOYER Annabel</b><br><i>Néphrologie</i>                              | • <b>Dr GAUGAIN Camille</b><br><i>Médecine Générale</i>                      | • <b>Dr PARIS Claire</b><br><i>Médecine Générale</i>                                 |
| • <b>Dr CARVILLE Cécile</b><br><i>Médecine Générale</i>                      | • <b>Dr GREUB William</b><br><i>Anesthésie-Réanimation</i>                   | • <b>Dr PEREIRA DE OLIVEIRA Magno</b><br><i>Radiodiagnostic et imagerie Médicale</i> |
| • <b>Dr CHAKER Maher</b><br><i>Radiodiagnostic</i>                           | • <b>Dr JOUIN Raphaëlle</b><br><i>Psychiatrie</i>                            | • <b>Dr PETIT Pierre</b><br><i>Médecine Générale</i>                                 |
| • <b>Dr CLAUDE Dominique</b><br><i>Médecine Interne</i>                      | • <b>Dr LAYER CHARPIN Sophie</b><br><i>Médecine Générale</i>                 | • <b>Dr PINCON Mathilde</b><br><i>Médecine Générale</i>                              |
| • <b>Dr CONDON Maïtané</b><br><i>Médecine Générale</i>                       | • <b>Dr LE LOUARN Antoine</b><br><i>Médecine Générale</i>                    | • <b>Dr POULIDAKIS Emmanouil</b><br><i>Cardiologie et Maladies Vasculaire</i>        |
| • <b>Dr CORDELET Tristan</b><br><i>Médecine Générale</i>                     | • <b>Dr LECARPENTIER Sandrrine</b><br><i>Médecine Générale</i>               | • <b>Dr QUACH-HIEP Than-Tan</b><br><i>Médecine Générale</i>                          |
| • <b>Dr COUSIN Florian</b><br><i>Médecine Générale</i>                       | • <b>Dr LEMETAYER Angélique</b><br><i>Médecine Générale</i>                  | • <b>Dr QUITTET Pierre-Marie</b><br><i>Médecine Générale</i>                         |

- |   |  |   |
|---|--|---|
| • <b>Dr RENDU Geoffrey</b><br><i>Médecine Générale</i>                | • <b>Dr TESTAERT Hugo</b><br><i>Pneumologie</i>          | • <b>Dr WEILL Pierre</b><br><i>Chirurgie Générale</i>     |
| • <b>Dr RIMBAULT Anne</b><br><i>Médecine Physique et Réadaptation</i> | • <b>Dr TOUGARD Blandine</b><br><i>Médecine Générale</i> | • <b>Dr YOUSFI Yosri</b><br><i>Anesthésie Réanimation</i> |
| • <b>Dr ROBIN Rémi</b><br><i>Médecine Générale</i>                    | • <b>Dr TRANSIN Sarah Thao</b><br><i>Radiodiagnostic</i> |   |
| • <b>Dr SOREL Louise</b><br><i>Médecine Générale</i>                  | • <b>Dr VIGNEAU Romain</b><br><i>Médecine Générale</i>   |   |

## Médecins retraités

- |  |                                  |                                  |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| • <b>Dr ASSELIN Isabelle</b>               | • <b>Dr EVEN Christine</b>       | • <b>Dr LERAT Philippe</b>       |
| • <b>Dr BELIN Annette</b>                  | • <b>Dr FOURNIER Luc</b>         | • <b>Dr MAUDUIT Dominique</b>    |
| • <b>Dr BERL Hélène</b>                    | • <b>Dr GALLET Alberte</b>       | • <b>Dr MAUGER Denis</b>         |
| • <b>Dr BILLOTTE Christian</b>             | • <b>Dr GARNAULT Martine</b>     | • <b>Dr MAYAUD Annick</b>        |
| • <b>Dr BONAMICI Thierry</b>               | • <b>Dr GAUDIN Jacques</b>       | • <b>Dr MINCKESS Odile</b>       |
| • <b>Dr BOUVET CADOR Elisabeth</b>         | • <b>Dr GENARD Michel</b>        | • <b>Dr MOUTON Annick</b>        |
| • <b>Dr BOUZIN-QUESNEY-TISON Christine</b> | • <b>Dr GEST Younes</b>          | • <b>Dr MOUTON Marc</b>          |
| • <b>Dr BROSSARD Jean-Emile</b>            | • <b>Dr GOSELIN Catherine</b>    | • <b>Dr POIREE Jean-François</b> |
| • <b>Dr BROSSAT Isabelle</b>               | • <b>Dr GUERIN Louis</b>         | • <b>Dr POMAR Philippe</b>       |
| • <b>Dr CARAES Bertrand</b>                | • <b>Dr GUIBERT Yannick</b>      | • <b>Dr RIBY Jean-Paul</b>       |
| • <b>Dr CARTERY Jean-François</b>          | • <b>Dr HAEGAERT Valérie</b>     | • <b>Dr RICHARD Luc</b>          |
| • <b>Dr CAUCHY Benoit</b>                  | • <b>Dr HAMEL Christine</b>      | • <b>Dr RIEGLER Michèle</b>      |
| • <b>Dr CUGNET Dominique</b>               | • <b>Dr JOURANI Latifa</b>       | • <b>Dr RIVRAIN Yves</b>         |
| • <b>Dr DE CARPENTIER Ghislain</b>         | • <b>Dr KACZMAREK Eddy</b>       | • <b>Dr ROLLET Gilles</b>        |
| • <b>Dr DE RAUCOURT Dominique</b>          | • <b>Dr KOZYREFF Pierre</b>      | • <b>Dr SEBAG Alain</b>          |
| • <b>Dr DELANNOY Bruno</b>                 | • <b>Dr LAGRIFFOUL Catherine</b> | • <b>Dr SECHERET Pierre</b>      |
| • <b>Dr DEPRET Véronique</b>               | • <b>Dr LAURENT Joël</b>         | • <b>Dr SIMON Pierre</b>         |
| • <b>Dr DESTOUCHES Jean-Yves</b>           | • <b>Dr LECLERC Philippe</b>     | • <b>Dr TREHIOU Christine</b>    |
| • <b>Dr EL HAGE SLEIMANE Farouk</b>        | • <b>Dr LEMOINE Nelly</b>        | • <b>Dr VALET Catherine</b>      |

## Exercent désormais en médecine libérale ou secteur privé

- |  |  |  |
|--|--|--|
| • <b>Dr ABOO Sophie</b><br><i>Médecine Générale - CAEN</i>                         | • <b>Dr BEUSTE Thomas</b><br><i>Ophthalmologie - CAEN</i>                                | • <b>Dr BOUREY Vincent</b><br><i>Médecine Générale - HEROUVILLE ST CLAIR</i> |
| • <b>Dr AUBERT Alexis</b><br><i>Médecine Générale - SANNERVILLE</i>                | • <b>Dr BIGNON Mathieu</b><br><i>Cardiologie et Maladie Vasculaires - CAEN</i>           | • <b>Dr BOUSSUGE</b><br><i>Médecine Générale - DEAUVILLE</i>                 |
| • <b>Dr BABATASI Gérard</b><br><i>Chir. Thoracique et Cardio-Vasculaire - CAEN</i> | • <b>Dr BILLON Anne</b><br><i>Médecine Générale - SAINT SYLVAIN</i>                      | • <b>Dr CALBERG Lise</b><br><i>Médecine Générale - MONDEVILLE</i>            |
| • <b>Dr BAILHACHE Camille</b><br><i>Médecine Générale - DEMOUVILLE</i>             | • <b>Dr BLANCHETIERE Hélène</b><br><i>Médecine Générale - BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE</i> | • <b>Dr CHAMPOD Hélène</b><br><i>Médecine Générale - FLEURY SUR ORNE</i>     |

- **Dr CHAWICH Taoufik**  
Psychiatrie - CONDE EN NORMANDIE
- **Dr COSTE Pierre**  
Médecine Générale - BAYEUX
- **Dr DAMAJ Ghandi**  
Hématologie et maladies du sang - CAEN
- **Dr DE BRIE Claire**  
Médecine Générale - BAYEUX
- **Dr DE FACQ REGENT Hélène**  
Anesthésie Réanimation - CAEN
- **Dr DECAUX Etienne**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr DELESALLE Cécile**  
Gynécologie-Obstétrique - CAEN
- **Dr DESNOS Louise**  
Médecine Vasculaire - CAEN
- **Dr DION Jean-Sébastien**  
Médecine Générale - Verson
- **Dr DUDOIT Thomas**  
Neurochirurgie - CAEN
- **Dr FATTAL Wahid**  
Cardiologie et Maladies Vasculaires - VIRE
- **Dr FAUCHEUX Noémie**  
Médecine Générale - NOYER-BOCAGE
- **Dr FERION Agathe**  
Médecine Générale - SANNERVILLE
- **Dr FRANCOIS Mathilde**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr GAUGAIN Camille**  
Médecine Générale - EVRECY
- **Dr GENVRESSE Patrick**  
Psychiatrie - HEROUVILLE ST CLAIR
- **Dr GUILLOT-LELIDIER Laure**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr GUILLOUET Célestin**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr HAIDAR Dima**  
Dermatologie Vénérologie - DEAUVILLE
- **Dr HALLOUCHE Maya**  
Cardiologies et Maladie Vasculaires - CAEN
- **Dr HUMBERT Xavier**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr JAMOUS Yves**  
Cardiologie et Maladies Vasculaires - VIRE
- **Dr JEANCOLAS Julien**  
Médecine Vasculaire - CAEN et BAYEUX
- **Dr JEUNESSE Romain**  
Médecine Générale - BLAINVILLE SUR ORNE
- **Dr LANCESEUR Pauline**  
Médecine Générale - COURSEULLES SUR MER
- **Dr LAUNY Isabelle**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr LAURENDIN Séverine**  
Médecine Générale - BIEVILLE BEUVILLE
- **Dr LE GALL Marie-Anne**  
Médecine Générale - BAYEUX
- **Dr LE GALL Pauline**  
Médecine Générale - ORBEC
- **Dr LE GUERINEL Jean**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr LEROY Baptiste**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr MADELAINE Margot**  
Médecine Générale  
COLLEVILLE MONGOMERY
- **Dr MARC Marie**  
Dermatologie Vénérologie - DEAUVILLE
- **Dr MATHAN Vanessa**  
Médecine Générale - BENOUVILLE
- **Dr MOIROU Pierre**  
Pneumologie - CAEN
- **Dr MONTHE-MOUNA Béranger**  
Médecine Générale-Angiologie - EPRON
- **Dr MOUNIER Lisa**  
Médecine Générale  
COURSEULLES SUR MER et CAEN
- **Dr MUTINELLI Vincent**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr NGANOË Catherine**  
Médecine Nucléaire - CAEN
- **Dr NICHOLS Marine**  
Médecine Générale - COURSEULLES SUR MER
- **Dr ORABONA Marie**  
Anesthésie-Réanimation - CAEN
- **Dr OSMOND Clarisse**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr OSMOND Richard**  
Médecine Générale - BENOUVILLE
- **Dr PAIN Gaelle**  
Médecine générale - ARGENCES
- **Dr PATOUREL Juliette**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr PELAGE Jean-Pierre**  
Radiodiagnostic et imagerie Médicale - CAEN
- **Dr PESCHARD Léo**  
Radiodiagnostic et imagerie Médicale  
BAYEUX
- **Dr PREVOST Antoine**  
Médecine Générale - HEROUVILLETTE
- **Dr QUITTET Pierre-Marie**  
Médecine Générale - FLEURY SUR ORNE
- **Dr RENDU Geoffrey**  
Médecine Générale - VIRE
- **Dr REULET Justine**  
Médecine Générale - Verson
- **Dr RIHARD Anthony**  
Médecine Générale - CAEN
- **Dr ROBIN Rémi**  
Médecine Générale - PONT D'OUILLY
- **Dr SEBILO Aude**  
Chirurgie Ortho et Traumatologique - CAEN
- **Dr SIX Alix**  
Médecine Générale - GIBERVILLE
- **Dr STEFAN Andréa**  
Dermatologie Vénérologie - SAINT ARNOULT
- **Dr VIDAL Alexandra**  
Pédiatrie - FLEURY SUR ORNE
- **Dr VIGNON Aurore**  
Médecine Générale - MONDEVILLE

## Changement de modalité d'exercice ou activité supplémentaire

- **Dr ABADIE Charlotte**  
Rpts
- **Dr BABIN Emmanuel**  
CHU et CAC
- **Dr BAZILLE Régine**  
CNAM
- **Dr BEDOS Christophe**  
Libéral + expertises
- **Dr BENTURKIA Harrag**  
CH CRICQUEBOEUF
- **Dr BLONDEAU Philippe**  
Fondation Miséricorde
- **Dr BORZA Monica**  
EPSM
- **Dr BOUCHÉ Alice-Sophie**  
rpts et CHU
- **Dr BOULANGER Mathilde**  
CMAIC et CAC
- **Dr BOURDELEIX Sylvie**  
Fondation Miséricorde (activité supplémentaire)
- **Dr BRIERE Marie**  
CH LISIEUX
- **Dr BROTONS François**  
CHU + rpts
- **Dr CHALUMEAU Oriane**  
rpts et CHU
- **Dr CHAMBOST Marie**  
rpts salariée
- **Dr CHAMI Issam**  
Rpts salarié
- **Dr CHEQUEL Mathieu**  
SELARL CARDIO RYTHMO
- **Dr CHIARETTI Mattéo**  
CH AUNAY BAYEUX
- **Dr COQUEREL Axel**  
CAC
- **Dr COSSE Yves**  
Rpts et CH BAYEUX
- **Dr COTTEBRUNE Anne-Sophie**  
PST CAEN
- **Dr COUTURIER Pascal**  
EPSM et Foyer LEON RICHEL
- **Dr D'ORLANDO Raphael**  
CHU
- **Dr DACCACHE Georges**  
Rpts
- **Dr DE FLEURIAN Aymeric**  
ACSEA
- **Dr DE MIL Rémy**  
CRF DEAUVILLE
- **Dr DEPRET Véronique**  
Rpts salariée
- **Dr DERYCKERE Stéphanie**  
CHU
- **Dr DESSAUX Christine**  
CAC
- **Dr DESVAGES Florent**  
CH Bayeux
- **Dr DU MANOIR DE JUAYE Bertrand**  
CH FALAISE
- **Dr DUBREUIL Anne-Lise**  
CH LISIEUX
- **Dr FAIZ Stéphanie**  
CH FALAISE
- **Dr GAFFE Patrick**  
CETD CH de BAYEUX
- **Dr GAILLARD-CAPLIN Martien**  
MSA
- **Dr GUESDON Nathalie**  
CH FALAISE
- **Dr GUILLAIS Pascal**  
GCS
- **Dr HAMEL Florence**  
Fondation Miséricorde
- **Dr HAMEL Valérie**  
SAS NORMANDIA
- **Dr HARANG Hervé**  
Rpts
- **Dr JEANNERAT Pierre-André**  
Maison de retraite de TREVIERES
- **Dr JOGUET Etienne**  
Clinique SAINT MARTIN
- **Dr KAMEL Anne**  
Rpts
- **Dr KIM Piu Piu**  
CHU
- **Dr KIRCHGESNER Alexandre**  
CHU
- **Dr LACROIX BARBEY Isabelle**  
Rpts (activité supplémentaire)
- **Dr LAFITTE Anne-Sophie**  
CHU
- **Dr LATROUS Ali**  
Rpts
- **Dr LECLERC Philippe**  
EHPAD PORT EN BESSIN
- **Dr LECOQ Alain**  
Rpts
- **Dr LECRIVAIN Vincent**  
CHU + Rpts
- **Dr LEGUEVAQUES Cécile**  
rpts et Fondation Miséricorde
- **Dr LETERTRE Mathilde**  
SCIC Grain d'Eveil et Libéral
- **Dr MARCHEGAY Joëlle**  
HAD Croix Rouge
- **Dr MESANGE Sabrina**  
CH BAYEUX
- **Dr MOULIN François**  
Libéral + SAMU
- **Dr PARISOT Juliette**  
MSA
- **Dr PASHARD Payam**  
Rpts
- **Dr PHILIPPART Patrice**  
CH COTE FLEURIE
- **Dr PINOCHE Isabelle**  
CH LISIEUX
- **Dr PONTAIS Olivier**  
UC-IRSA
- **Dr PREAUX Thierry**  
CNAM
- **Dr PREVOST Antoine**  
Rpts

## Changement de modalité d'exercice ou activité supplémentaire (suite)

- **Dr ROUILLON Cléa**  
Rpts
- **Dr ROUSSEAU Marion**  
CHU et Libéral
- **Dr ROUSSEL Lise-Marie**  
Rpts et CHU
- **Dr SALL NDEYE Magatte**  
PST
- **Dr SAUVAGE Emeline**  
SASU CRF KORIAND
- **Dr SAVARY Anne-Louise**  
CH BAYEUX
- **Dr SCOUARNEC-MEREL Marie-Camille**  
Rpts
- **Dr SOULIAC Marie**  
EHPAD Bayeux et Cormelles le Royal
- **Dr TRAVERT Anne**  
Fondation Miséricorde
- **Dr VALLEYS Alix**  
ORANGE DO NORMANDIE
- **Dr VASSE Thierry**  
MDPH
- **Dr VILLEY-DESMESERET Bertrand**  
Rpts
- **Dr YASUNAGA Daisuke**  
Rpts

## Changement d'adresse professionnelle

- **Dr BERTAUX Martine**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN
- **Dr BESSIN-GROSDOIT Ghislaine**  
55 bis rue d'Authie  
14000 CAEN
- **Dr BLANCHEMAIN-BOUCHE Eliane**  
74 rue Georges Clémenceau  
14310 VILLERS BOCAGE
- **Dr BOUCHE Olivier**  
74 rue Georges Clémenceau  
14310 VILLERS BOCAGE
- **Dr BOUMEDINE Abed**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN
- **Dr CADIC Erwan**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN
- **Dr FLEURY Alexandre**  
Maison Médicale Parc de la Vallée  
14190 ST SYLVAIN
- **Dr GOUZE-GAILLARD**  
4 rue Léon Tellier  
14360 TROUVILLE SUR MER
- **Dr GRANDIN Audrey**  
Maison de Santé - 11bis rue des Acadiens  
14000 CAEN
- **Dr GRANGER Daniel**  
25 rue de la Chaussée  
14920 MATHIEU
- **Dr HARTEMANN Françoise**  
1 A route d'Aunay sur Odon,  
14111 LOUVIGNY
- **Dr JENESSEAUX Idalie**  
47 Quai de Juillet  
14000 CAEN
- **Dr KEROUANTON Agnès**  
18b rue du Beau Soleil  
14000 CAEN
- **Dr LAPASSET Frédéric**  
Les Monts d'Aunay  
14260 AUNAY SUR ODON
- **Dr LE RUYET Dany**  
Le Petit Bourg  
14430 ANNEBAULT
- **Dr LEHOUCQ Audrey**  
19 rue des Acacias  
14640 VILLERS SUR MER
- **Dr LEREDDE Damien**  
25 rue de la Chaussée  
14920 MATHIEU
- **Dr LEVENEUR Antoine**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN
- **Dr MARTIN Guillaume**  
19 rue des Acacias  
14640 VILLERS SUR MER
- **Dr MESSAFEUR Noureddine**  
15 rue du Maréchal Foch  
14100 LISIEUX
- **Dr MICHEL Sabine**  
36 Avenue de l'Hippodrome  
14000 CAEN
- **Dr RIBLIER O'MAHONY Patricia**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN
- **Dr SIBIREFF-CLAEYS Nathanaël**  
18T rue Beau Soleil  
14000 CAEN
- **Dr TURBAN Anne**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN
- **Dr VIGNON Céline**  
7-9 rue Saint Laurent  
14000 CAEN

## Changement d'état civil

- **Dr CEINTRE Patrick** exerce désormais sous le nom **CEINTRE-LE COZANNET**
- **Dr DIALLO-SALL** exerce désormais sous le nom de **SALL**
- **Dr TAILLARD-MENARD Laurence** exerce désormais sous le nom **MENARD**

## Départ

- **Dr AABOUNI Meriem**  
pour le Val de Marne
- **Dr ABDELLI Amar**  
pour la Loire-Atlantique
- **Dr ABOIKONI Alolia**  
pour la Ville de Paris
- **Dr AHKONG Marie-Vincent**  
pour la Loire Atlantique
- **Dr AMARA Mohamed-Habib**  
pour les Ardennes
- **Dr AUDEMARD-VERGER Alexandra**  
pour l'Indre et Loire
- **Dr AUDEMARD-VERGER Hélène**  
et sa SELARL pour l'Indre et Loire
- **Dr AXELSON Constance**  
pour l'Hérault
- **Dr BABIN Guillaume** pour la Gironde
- **Dr BABIN-COMMENY Julie**  
pour la Gironde
- **Dr BAMOUDOU Nassim**  
pour Mayotte
- **Dr BELHOSTE Léa**  
pour la Loire Atlantique
- **Dr BENTURKIA Harrag** pour la Sarthe
- **Dr BLANQUART Pierre**  
pour le Morbihan
- **Dr BOUALI Assia**  
pour la Haute-Garonne
- **Dr BROSSARD Jean-Emile**  
pour la Charente-Maritime
- **Dr BUFIDIS Théodore** pour l'Isère
- **Dr CANOVILLE Daniel**  
pour la Polynésie Française
- **Dr CLEMENT Marie**  
pour la Polynésie Française
- **Dr COLSON Cindy** pour le Nord
- **Dr COQUEREL Antoine**  
pour la Seine Maritime
- **Dr CREUSIER Lucie**  
pour la Polynésie Française
- **Dr CURADO Jonathan**  
pour la Seine Maritime
- **Dr CUZIN Olivier**  
pour la Seine-Maritime
- **Dr DARON Marine** pour le Nord
- **Dr DAUGUET Florence** pour la Sarthe
- **Dr DE BALBY DE VERNON Anne-Lise**  
pour l'Orne
- **Dr DECHATRE Dominique**  
pour la Savoie
- **Dr DENNEBOUY-KLEIN Eliane**  
pour la Seine-Maritime
- **Dr DESJARDIN Amaury**  
pour l'Ille et Vilaine
- **Dr DETROUSSEL Maud**  
pour la Nouvelle-Calédonie
- **Dr DEVOS Anne-Sophie**  
pour la Manche
- **Dr DJEUDJI Filbert** pour le Nord
- **Dr DOAN Catherine**  
pour la Haute-Garonne
- **Dr DUPRAT André** pour la Gironde
- **Dr DUVAL Laetitia**  
pour la Loire-Atlantique
- **Dr FAID Sandrine**  
pour le Maine et Loire
- **Dr FAROY-MENCIERE Bibiane**  
pour la Manche
- **Dr FOLGOAS Yves**  
pour les Hauts de Seine
- **Dr FRUCHARD Christophe**  
pour le Nord
- **Dr GADAN Bernardo**  
pour les Alpes Maritimes
- **Dr GAUDIN François** pour la Manche
- **Dr GAZENGEL Patrick** pour l'Orne
- **Dr GODARD Philippe**  
pour la Polynésie Française
- **Dr GRINGORE FERNANDEZ Annie**  
pour les Alpes-Maritimes
- **Dr GUIMAS Manuel**  
pour le Maine et Loire
- **Dr HESSISSEN Bénédicte** pour l'Aude
- **Dr HESSISSEN Medhi** pour l'Aude
- **Dr JESTIN Agnès**  
pour les Côtes d'Armor
- **Dr KHATTABI-VARIN Afifa**  
pour la Seine-Maritime
- **Dr KRIER Hélène** pour la Manche
- **Dr LE GLEDIC Benoit**  
pour la Loire Atlantique
- **Dr LECLERCQ Roland** pour l'Hérault
- **Dr LECOEUR Christelle**  
pour la Seine-Maritime
- **Dr LECRIVAIN Vincent**  
pour la Ville de Paris
- **Dr LEMIERE Mathilde** pour les Landes
- **Dr LOISELET Pierre**  
pour la Polynésie Française
- **Dr MAGUARIAN Anaïs**  
pour la Ville de Paris
- **Dr MAHIER Nicoleta-Tatiana**  
pour la Manche
- **Dr MALLET Anne**  
pour les Hauts de Seine
- **Dr MARGUERITE Caroline**  
pour les Landes
- **Dr MARIE Camille** pour la Manche
- **Dr MARUANI David**  
pour la Seine Maritime
- **Dr MARY François** pour les Yvelines
- **Dr MASSICARD Mickael**  
pour la Guyane
- **Dr MAUGIN Florent**  
pour le Maine et Loire
- **Dr MEKKI Ali** pour les Yvelines
- **Dr MOCQUOT Jean-Baptiste**  
pour la Manche
- **Dr MOLETTE Aurélien** pour la Manche

## Départ (suite)

- Dr PENVERNE Didier pour les Hautes-Alpes
- Dr PHAM Anne-Dominique pour le Val de Marne
- Dr PIERRE Bruno pour la Manche
- Dr POLYCARPE-OSAER Florence pour la Loire
- Dr PONTHEU Nicolas pour le National sur liste spéciale
- Dr PORCHERET Florence pour la Loire Atlantique
- Dr RABEC Jean-Baptiste pour les Côtes d'Armor
- Dr RATEAU Adrien pour la Gironde
- Dr ROL Morgane pour la Corrèze
- Dr ROUSSEL Lise-Marie pour les Alpes-Maritimes
- Dr SIEGSMUND Bernard pour l'Ille et Vilaine
- Dr SPIERS Solène pour le Rhône
- Dr SUTTER Jasmine pour l'Orne
- Dr SYLWESTRZAK Lidia pour la Moselle
- Dr TESTAERT Hugo pour la Nouvelle-Calédonie
- Dr TILLARD Ludivine pour la Nouvelle-Calédonie
- Dr TUMOINE Sarah pour la Charente
- Dr VELLA Olivier pour les Alpes-Maritimes
- Dr WATIN-AUGOUARD Matthieu pour la Seine Maritime

## Retrait du tableau

- Dr BINTENER Tania
- Dr BUNICHON Hélène
- Dr COUQUE Colette
- Dr HUET Camille
- Dr KHOURI BERLAND
- Dr LEMENAGER-MICHAUX Laurence
- Dr LENOIR Jean-François
- Dr MARCHAL Laure
- Dr MOUREZ Jean
- Dr VABRET François
- Dr VOLANDAT-CHALLE Frédérique

## Qualifications

### ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

- Dr DORBEAU Marine
- Dr JEAN-JACQUES Baptiste

### ANESTHESIE-RÉANIMATION

- Dr BOURDON Déborah
- Dr DELCAMPE Augustin
- Dr DEMONCHY Marguerite
- Dr GREUB William
- Dr LAUTIER Audrey
- Dr SANZ Marine
- Dr YOUSFI Yousri

### BIOLOGIE MÉDICALE

- Dr COLOMBE Simon
- Dr DROUET Julien
- Dr INAFLAS Rachid
- Dr PRAZ César
- Dr WEILL Pierre

### CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

- Dr ALLAIN Florent
- Dr BITTAR Patrick
- Dr PENET Margaux

### CHIRURGIE GÉNÉRALE

- Dr EID Yassine
- Dr LIGÉARD Matthieu
- Dr MEUNIER Hugo
- Dr PICART Baptiste
- Dr SCHLEGEL Jeanne
- Dr VALLOIS Antoine

### CHIRURGIE ORALE

- Dr SERGENT Jean-François

### GASTROENTEROLOGIE ET HÉPATOLOGIE

- Dr CHAPELAIN Yoann
- Dr PERIGNON Claire

### GENÉTIQUE MÉDICALE

- Dr DEVULDER Pierre
- Dr GODIN Manon
- Dr VINCENT Marine

### GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

- Dr GAICHIES Léopold
- Dr JAMARD-LENGLINE Estelle
- Dr LESCAUDEY DE MANNEVILLE Alix
- Dr MULOT Stanislas

### GYNECOLOGIE MEDICALE

- Dr RENARD Céline

### HEMATOLOGIE ET MALADIES DU SANG

- Dr BELLAL Mathieu
- Dr MENSİ Sarah

### MÉDECINE GÉNÉRALE

- Dr ACHAIBI Omar
- Dr AUDREN Avran
- Dr BAYARD François
- Dr BERGE Raphaële
- Dr BOISSET Jonathan
- Dr BOULLOT Anaïs
- Dr BOURGEOIS Antoine
- Dr CARVILLE Cécile
- Dr CHALUMEAU Oriane
- Dr CORDELET Tristan
- Dr COUSIN Florian
- Dr COUSSIN Frédéric
- Dr DE BOURSETTY Anne
- Dr DE SUTTER Valentin
- Dr DECAUX Etienne
- Dr DESPRES Mathilde

- Dr DUBOIS Lucie
- Dr FOUCAULT-K'DUAL Pauline
- Dr GAND Agathe
- Dr GANDY Lisa
- Dr GAUGAIN Camille
- Dr GERBE Luc
- Dr LE LOUARN Antoine
- Dr LEMETAYER Angélique
- Dr LEMOINE Amandine
- Dr LETOREY Julien
- Dr LHOTELLIER Robin
- Dr LOISELET Pierre
- Dr MAILLE Lucie
- Dr MENOUBE Marie-Marcelle
- Dr MEUNIER François
- Dr MICHEL Coralie
- Dr MOUROUQ Caroline
- Dr NOEL-DUBUISSON Yann
- Dr ORVAIN Charlotte
- Dr PAIN Gaëlle
- Dr PARIS Claire
- Dr PELTIER Thomas
- Dr PESCHET Axel
- Dr PETIT Pierre
- Dr PIERRAT Tristan
- Dr PINCON Mathilde
- Dr PINCON Mathilde
- Dr QUACH HIEP Thanh-Tan
- Dr QUITTET Pierre-Marie
- Dr RADUREAU Chloé
- Dr RENDU Geoffrey
- Dr ROBIN Rémi
- Dr SOREL Louise
- Dr TOUGARD Blandine
- Dr VARNI Sarah
- Dr VIELLE Cassandre
- Dr ZERNA Romain

## Capacités

### AEROSPATIALE

- Dr ABOU KASSEM Firas

### MÉDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT

- Dr AUBERT Alexis
- Dr RIVIERE Franck
- Dr TSIAMBAKAINA Hervé

### ■ D.E.S.C. :

- Dr LABORIE Antoine

### MÉDECINE INTERNE

- Dr DUMONT Anaël

### MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION

- Dr FERRANDEZ Clémence
- Dr MEUNIER Pierre

### MÉDECINE DE SANTÉ AU TRAVAIL

- Dr REMAZEILLES Jean-Marie

### MÉDECINE VASCULAIRE

- Dr DESNOS Louise
- Dr NOTINI Antoine

### NEPHROLOGIE

- Dr BOYER Annabel
- Dr GAUTIER Nicolas

### NEUROLOGIE

- Dr ARNAUD Charlotte
- Dr PALPACUER Thomas

### ONCOLOGIE

#### OPTION ONCOLOGIE MÉDICALE

- Dr DA SILVA Angélique
- Dr NEVIÈRE Zoé

### OPHTALMOLOGIE

- Dr BAILLEUL Hélène
- Dr LAUNAY Marie
- Dr TAZOUTA Mohamed

### ORL ET CHIRURGIE MAXILLO FACIALE

- Dr DUGAS Amaury
- Dr HUMBERT Maxime

### PÉDIATRIE

- Dr FAUCON Caroline
- Dr LEPELTIER Hélène
- Dr MARIETTE Hélène
- Dr POISCHIS Gwendoline
- Dr ROULLARD Charlotte

### PNEUMOLOGIE

- Dr TESTAERT Hugo
- Dr TEULIER Sylvain

### PSYCHIATRIE

- Dr BOSIGER Anaïs
- Dr DELOUCHE Camille
- Dr JOUIN Raphaëlle
- Dr LABOURÉ Charlotte
- Dr LEFEBVRE Ana

### RADIOLOGIE DIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE

- Dr ALLALI Jennifer
- Dr ALLOUCHE Jonathan
- Dr AMARA Mohammed
- Dr BEGAUD Laurie
- Dr PEREIRA DE OLIVEIRA Magno

### SANTÉ PUBLIQUE ET MÉDECINE SOCIALE

- Dr CERASUOLO Damiano

### MÉDECINE VASCULAIRE

- Dr COUSIN Christèle
- Dr LANEELLE Damien

### MÉDECINE DE CATASTROPHE

- Dr PAIOLA Laure

### MÉDECINE D'URGENCE

- Dr ABOU KASSEM Firas

### MÉDECINE DE LA REPRODUCTION

- Dr DELESALLE Cécile

### MÉDECINE VASCULAIRE

- Dr LE GUERINEL Jean

## Capacités (suite)

### ■ D.I.U. – D.U. – ATTESTATIONS :

#### ARTHROSCOPIE

- Dr LABORIE Clément
- Dr PRAZ César
- Dr SEBILO Aude

#### CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE

- Dr POULIDAKIS Emmanouil

#### ÉCHOGRAPHIE GYNÉCOLOGIQUE ET OBSTÉTRICALE

- Dr GICHIES Léopold
- Dr LESCAUDEY DE MANNEVILLE Alix
- Dr MULOT Stanislas

#### DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUE COSMETOLOGIE, LASERS DERMATOLOGIQUES

- Dr HAIDAR Dima
- Dr MARC Marine

#### IMAGERIE VASCULAIRE NON INVASIVE

- Dr NDIAYE El Hadji

#### MÉSOTHERAPIE

- Dr ROBIN Rémy

#### MIGRAINES ET CEPHALEES

- Dr LE CAER Franck
- Dr PALPACUER Thomas

#### OSTEOPATHIE CLINIQUE ET FONCTIONNELLE

- Dr AUBERT Alexis
- Dr AUBERT Alexis
- Dr DE SUTTER Valentin
- Dr GERBE Luc
- Dr LOISELET Pierre
- Dr ORVAIN Charlotte
- Dr PIEDALLU Jean-Baptiste

#### PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE DU SOMMEIL

- Dr RADUREAU Chloé

#### REPARATION JURIQUE DU DOMMAGE CORPOREL

- Dr SEBILO Aude

#### SOMMEIL ET SA PATHOLOGIE

- Dr MOIROT Pierre

# Carnet médical

## IN MEMORIAM

### Décès de Janvier 2020 à octobre 2020

**Le Professeur Gérard LEVY**, spécialiste en gynécologie obstétrique, retraité, est décédé le 24.12.2019 à l'âge de 86 ans. Originaire de Strasbourg, il était arrivé en 1970 à Caen où il a effectué sa carrière, apportant un essor à l'obstétrique et la gynécologie, créant les services d'orthogénie, de surveillance intensive de grossesse puis de PMA. Il a également été Doyen de la faculté pendant quatorze ans et président du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (GNGOF). Après sa retraite en 1999, il est resté investi dans les instances nationales notamment en tant que président de la commission d'éthique du CNGOF et en participant aux activités du Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin à Paris. Par sa rigueur, son autorité et sa grande humanité il a marqué un grand nombre de ses élèves et collaborateurs.

**Le Docteur Marc WUILLEME**, spécialiste en médecine générale, retraité, est décédé le 14 Janvier 2020 à l'âge de 83 ans.

**Le Docteur Jean-Pierre BLANCHERE**, qualifié en gynécologie médicale, retraité, est décédé le 16 Janvier 2020 à l'âge de 73 ans.

**Le Docteur LEONARD Lionel**, spécialiste en Médecine Générale, retraité, décédé le 17 janvier 2020, à l'âge de 56 ans.

**Le Docteur Claude PONCEY**, spécialiste en pneumologie, ayant exercé à Caen retraité, est décédé le 30 Janvier 2020 à l'âge de 82 ans.

**Le Docteur Jacques DE RANIERI**, cancérologue, ayant exercé au Centre François Baclesse, retraité, est décédé le 25 février 2020 à l'âge de 76 ans.

**Le Docteur Gérard CLERC**, psychiatre, expert libéral, est décédé le 28 février 2020 à l'âge de 84 ans.

**Le Docteur Bruno LABAT**, spécialiste en stomatologie, exerçant à la clinique de Vire, est décédé le 9 mars 2020 à l'âge de 65 ans.

**Le Docteur André FAUVEL**, qualifié en médecine générale, retraité, est décédé le 17 mars 2020 à l'âge de 93 ans.

**Le Docteur Jean-Marie LERÉVÉREND**, spécialiste en anesthésie-réanimation, retraité, est décédé le 13 mars 2020 à l'âge de 69 ans.

**Le Docteur Alain PLUS**, spécialiste en pédiatrie, retraité, est décédé le 2 avril 2020 à l'âge de 84 ans.

**Le Docteur Jean MONSEUR**, qualifié en médecine générale, retraité, est décédé le 2 avril 2020 à l'âge de 91 ans.

**Le Docteur Jacques ABBATUCCI**, cancérologue, ayant exercé au Centre François Baclesse dont il fut le directeur, retraité, est décédé le 17 mars 2020 à l'âge de 97 ans.

**Le Docteur Nadine MANDAL**, qualifié en médecine générale, ayant exercé à Esson, retraitée, est décédée le 16 mai 2020 à l'âge de 69 ans.

**Le Docteur Jean-Jacques HASCOËT**, spécialiste en ORL et chirurgie cervico-faciale, ayant exercé à Caen, retraité, est décédé le 10 Juin 2020 à l'âge de 72 ans.

**Le Docteur Louis-Paul ARGOUARCH**, spécialiste en gastro-entérologie et hépatologie, ayant exercé à Caen, retraité, est décédé le 18 Juin 2020 à l'âge de 71 ans.

**Le Docteur Jean-Louis HAUTTEMENT**, qualifié en médecine générale, ayant exercé au CHU, retraité, est décédé le 20 Juin 2020 à l'âge de 82 ans.

**Le Docteur Pierre GODEFROY**, spécialiste en psychiatrie, retraité, est décédé le 9 juillet 2020 à l'âge de 80 ans.

**Le Docteur Véronique MARIE**, qualifiée en médecine générale, médecin coordinateur d'EHPAD à Louvigny, est décédée le 16 août 2020 à l'âge de 59 ans

**Le Docteur DALIPHARD Francis**, médecin généraliste au Centre François Baclesse, est décédé le 24 septembre 2020 à l'âge de 68 ans

**Le Docteur GOSSELIN Jacques**, qualifié en Médecine Générale avec compétence en Angiologie, est décédé le lundi 28 septembre 2020 à l'âge de 73 ans.

**Le Professeur DUHAMEL Jean-François**, spécialiste en Pédiatrie, est décédé le samedi 17 octobre 2020 à l'âge de 80 ans.

Le Docteur MOREL Jean, qualifié en Gynécologie médicale et Obstétrique, retraité, est décédé le lundi 12 octobre 2020 à l'âge de 93 ans.

Le Docteur DAHMANE Djamel, Médecine d'Urgence, est décédé le lundi 18 octobre 2020 à l'âge de 57 ans.



